

LA CROIX

NUO MUNDO VIRTUOSA
AFFAIRE D'

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

57ème ANNÉE - NUMÉRO 824

07 NOVEMBRE 2003 - 150 F CFA

L'ÉDUCATION AU BÉNIN : LES CHRÉTIENS CATHOLIQUES DU DIOÇÈSE D'ABOMEY Y RÉFLÉCHISSENT

Les 26, 27 et 28 septembre dernier, le comité diocésain des laïcs du diocèse d'Abomey s'est réuni au collège Monseigneur-Steinmetz sis à Bohicon, pour sa retraite annuelle, session 2003. Plus de quatre-vingt délégués de quatorze paroisses et stations du diocèse ont pris part aux travaux de cette rencontre. Ils sont de divers groupes d'action catholique des paroisses du diocèse. «La question de l'éducation dans notre pays» en était le thème central.

Au regard de la déviance observée ces dernières années dans le domaine de l'éducation, une réflexion s'impose. De la

part de l'Église catholique et au regard de sa responsabilité dans le domaine, c'est plus qu'une exigence mais un devoir. Pour Alain Houyno, président du comité diocésain des laïcs du diocèse d'Abomey: «la particularité de la retraite est qu'elle s'inscrit dans un contexte un peu spécial au Bénin. On le sait, au Bénin aujourd'hui, l'éducation est devenue un souci très préoccupant pour les familles, l'Église et l'Etat à cause des incertitudes, des tatonnements et même des déviations graves qu'on observe chaque jour dans ce domaine qui conditionne

(Lire la suite en pages 6 et 7)

ATTENTION ! ATTENTION !

Suite à l'augmentation des frais postaux,
nos tarifs connaîtront de changement à
partir du prochain numéro.

Merci de nous comprendre et de nous soutenir

Dans le numéro "Les Nouvelles Religieuses" du diocèse de Nice du 5 avril 2002, a paru un entretien de Monseigneur Jean Bonfils, évêque de Nice, consacré à la question que pose la franc-maçonnerie à la conscience catholique. Cet entretien a paru sous le titre: «Catholique et franc-maçon: dialogue sur une incompatibilité».

Ancien professeur de dogmatique au Grand Séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, Monseigneur Jean Bonfils a toujours eu un langage clair et sans ambiguïté sur les questions relatives à la foi et aux mœurs. Partant des propos tenus par Paul Gourdeau, ancien maître du Grand Orient de France, l'évêque de Nice nous conduit didactiquement à percevoir clairement cette incompatibilité. Il ne s'agit pas seulement de syncrétisme religieux, mais d'une question plus grave: Dans la même personne, en le même individu, le dévot du Christ peut-il cohabiter avec le suppôt de Satan ?

Abbé Raymond Bernard Goudjo

CATHOLIQUE ET FRANC-MAÇON : DIALOGUE SUR UNE INCOMPATIBILITÉ

(Interview de Monseigneur Jean Bonfils dans
"Nouvelles Religieuses" du 5 avril 2002)

Nouvelles Religieuses (NR) : Monseigneur, en prélude à cette entrevue, une première question volontairement très directe: peut-on être en même temps catholique et appartenir à une loge maçonnique ?

Monseigneur : Cette question, souvent posée, réclame une réponse aussi claire

que possible. C'est précisément cette réponse que j'ai l'intention de donner: on ne peut être en même temps catholique et franc-maçon. Cette incompatibilité ressort même d'un message de Paul Gourdeau, ancien maître du Grand Orient de France. «Ce qu'il est aujourd'hui

(Lire la suite à la page 5)

À L'ÉCOUTE DU PAPE

LE RÊVE D'UN MONDE LIBÉRÉ DES GUERRES

(...) Lorsque, en 1986, j'ai voulu commencer à Assise le chemin dont la Rencontre d'Aix-la-Chapelle constitue une nouvelle étape, le monde était encore divisé en deux blocs et opprimé par la peur de la guerre nucléaire. En voyant combien les peuples avaient un besoin pressant de rêver à nouveau d'un avenir de paix et de prospérité pour tous, j'invitais les croyants des diverses religions du monde à se rassembler en prière pour la paix. J'avais devant les yeux la grande vision du prophète Isaïe: tous les peuples du monde en chemin des divers points de la terre pour se rassembler autour de Dieu comme une famille unique, grande et multiforme. Telle était la vision qu'avait, dans le cœur, le bienheureux Jean XXIII et qui le poussa à écrire l'Encyclique *Pacem in terris*.



À Assise, ce rêve prenait une forme concrète et visible, suscitant dans les âmes de nombreuses espérances de paix. Nous nous en réjouissons tous. Malheureusement, ce désir n'a pas été accueilli avec la promptitude et la sollicitude nécessaires. Trop peu a été investi au cours de ces dernières années pour défendre la paix et pour soutenir le rêve d'un monde libéré des guerres. On a préféré, en revanche, le chemin du développement des intérêts particuliers, gaspillant des richesses considérables d'autres façons, surtout pour les dépenses militaires.

Nous avons tous assisté au développement de passions égocentriques pour les propres frontières, pour les propres ethnies et pour les propres nations. Parfois, la propre religion a été pliée à la violence. Nous nous rappelons le tragique attentat des "Tours jumelles" de New York. Malheureusement, avec les tours, semblent s'être écroulées également de nombreuses espérances de paix. Les guerres et les conflits continuent de s'étendre et d'empoisonner la vie de tant de peuples, en particulier des pays les plus pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Je pense aux dizaines de guerres encore en cours et à la "guerre" diffuse que représente le terrorisme.

Quand les conflits pourront-ils tous cesser? Quand les peuples pourront-ils enfin voir un monde pacifié? On ne facilite certainement pas le processus de paix si on laisse se diffuser avec une inconscience coupable les injustices et les inégalités sur notre planète. Les pays pauvres sont souvent devenus des lieux de désespoir et des foyers de violence. Nous ne voulons pas accepter que la guerre domine la vie du monde et des peuples. Nous ne voulons pas accepter que la pauvreté accompagne constamment l'existence de nations entières.

C'est pourquoi, nous nous demandons: que faire? Et, surtout, que peuvent faire les croyants? Comment affirmer la paix en ce temps plein de guerre? Et bien, je crois que ces "Rencontres internationales de Prière pour la Paix", organisées par la Communauté de Sant'Egidio, représentent déjà une réponse concrète à ces questions. Cela fait désormais dix-sept ans qu'elles ont lieu, et les fruits de paix également en sont évidents. Chaque année, des personnes de religions diverses se rencontrent, se connaissent, apaisent les tensions, apprennent à vivre ensemble et à avoir une responsabilité commune à l'égard de la paix (...).

(...) Dans un monde divisé, qui pousse toujours plus vers des séparations et des particularismes, il y a un besoin urgent d'unité. Les personnes de religions et de cultures diverses sont appelées à découvrir la voie de la rencontre et du dialogue. L'unité n'est pas uniformité. Cependant la paix ne se construit pas dans l'indifférence mutuelle, mais bien dans le dialogue et la rencontre. Tel est le secret de la rencontre d'Aix-la-chapelle. Tous, en vous voyant, peuvent dire que sur cette route, la paix entre les peuples n'est pas une lointaine utopie.

Castel Gandolfo, le 5 septembre 2003

Jean-Paul II

Message aux participants à la rencontre de prière pour la paix

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

AFFAIRE DU PRÉSUMÉ RECELEUR HAMANI TIDJANI LES SANCTIONS COMMENCENT PAR TOMBER

Réunis en conseil des ministres le mercredi 22 octobre 2003, puis en séance extraordinaire le vendredi 31 octobre 2003, le gouvernement a pris à l'encontre des personnes qui seraient impliquées dans l'affaire "Hamani", les premières sanctions. Officiers supérieurs, magistrats et autres sont concernés par ces sanctions qui pour l'instant sont administratives.

Lisez plutôt.

(...) Dans le cadre de l'exploitation du rapport de la commission d'enquête créée par décret n° 2003-340 du 1^{er} septembre 2003,

1^{er}) le conseil des ministres a décidé de relever de leurs fonctions tous les agents civils et militaires impliqués dans l'affaire Hamani Tidjani et occupant des postes de responsabilité dans l'administration.

Il s'agit des personnes ci-après :

À la présidence de la République
— lieutenant-colonel Houtin Norbert
au ministère de la défense nationale
— lieutenant-colonel Ouédraogo Aoubacar
— capitaine Gouchola Spéro

au ministère des finances et de l'économie
— colonel des douanes Glèle Kakaï Francis

au ministère de l'intérieur, de la sécurité et de la décentralisation

— commissaire principal de police Dadjo Marius, attaché de cabinet du ministre;
— inspecteur général de police Fadonougbo Raymond, directeur général de la police nationale;

— contrôleur général de police Agbibidoukoun Bienvenu;

— commissaire divisionnaire de police Tchéhouon André, commissaire central de la ville de Cotonou;

— commissaire de police Clédro Flavien, chef de la brigade criminelle;
— commissaire de police Prince Alédi Moutchou, chargé du Bureau central national interpol;

2^e) Le conseil des ministres a demandé au garde des sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme de saisir expressément le Conseil supérieur de la magistrature sur la situation des magistrats ci-après cités dans le rapport.

Il s'agit de:

— Monsieur Ogoubi Thierry, procureur général près la Cour d'appel de Cotonou;

— Monsieur Afaton Saturnin, substitut général près la Cour d'appel de Cotonou;

— Monsieur Sodonon Gilles, procureur de la République près le Tribunal de 1^{re} Instance de Porto-Novo ;

— Le ministre des finances et de l'économie, le ministre d'État, chargé de la défense nationale, le garde des sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme ont été instruits pour engager des procédures disciplinaires à l'encontre des agents mis en cause, sans préjudice des poursuites judiciaires tenant compte des spécificités statutaires de chaque corps;

4^e) le garde des sceaux ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme a été invité à engager des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes non fonctionnaires impliquées.

CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni en séance extraordinaire le vendredi 31 octobre 2003. Au cours de la séance, les nominations et détachement ci-après ont été prononcés. Sur proposition du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et après avis du Conseil supérieur de la magistrature en sa séance des 27 et 28 octobre 2003.

À LA CHANCELLERIE

Secrétariat général du ministère

- Messieurs : - Honorat Gaëtan Alexis Adjovi
- Paul Athanase Amédjiko

À l'inspection générale des Services judiciaires

- Inspecteur général : Madame Amélie Dieudonné Assionvi épouse Amoussou
- Inspecteur général adjoint : Monsieur Félix Dossa

COURS D'APPEL ET TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE

Cour d'Appel de Cotonou

Siège : - Codjovi Cyriaque Dogué

- Conseillers : Messieurs - Valentin Faladé

- Georges Constant Amoussou

- Mesdames : - Eugénie Sédolo épouse Affo

- Claire Houngan épouse Ayémonna

Parquet général

Procureur général près la cour d'Appel de Cotonou : Madame Séverine Kokovi Lawson
1^{er} Substitut : Monsieur Jean Stanislas Sant'Anna
2^{me} Substitut : Monsieur Pascal Dakin

Cour d'Appel de Parakou

Siège : Monsieur Séverin Coovi

Conseillers : Messieurs : - Charlemagne M. C. R. David

- Jean Yahouédéhou

- Josaphat Toboula

- Akibou Ibrahim Gbaguidi

Parquet général

Procureur général près la Cour d'Appel de Parakou : Monsieur Nicolas Biao
Substitut général : Monsieur Stanislas Fernand Dossou Koko

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE COTONOU

Siège

Président : Monsieur Innocent Sourou Avognon

Juge d'Instruction 1^{er} cabinet : Madame Célestin Bakpé

Juge d'Instruction 2^{me} cabinet : Madame Michèle Alphonse Médégan épouse Fassinou

Juge au tribunal : Madame Hélène Bai Hessou épouse Aplogan

Juge d'Instruction 3^{me} cabinet : Monsieur Emmanuel Opita

Juge d'Instruction 4^{me} cabinet : Monsieur Jules Chabi Mouka
Juge pour enfants : Monsieur Célestin Mathieu Jean Zanouvi

Juge au tribunal : Monsieur Christophe A. Attimakan

Parquet

Procureur de la République : Monsieur Onesime Madodé

2^{me} Substitut du procureur : Madame Éliane A. S. Noutais épouse Guézo

3^{me} Substitut du procureur : Monsieur Pascal Dahoungbo

4^{me} Substitut du procureur : Madame Marie José Nougbognon Pathinvo

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE PORTO-NOVO

Juge d'Instruction 1^{er} Cabinet : Madame Marie-Madeleine Domining épouse Adjallian

Juge d'Instruction 2^{me} Cabinet et juge pour enfant : Madame Marie Thérèse Kossou

Juge d'Instruction 3^{me} Cabinet : Monsieur Galeb Abd M. A. Chabi Mama

Parquet

Procureur de la République : Monsieur Fortuné Dako

Substitut du procureur : Monsieur Pierre D. Ahifon

Substitut du procureur : Monsieur Moumouni Abdou S. Gomina

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE OUIDAH

Parquet

Substitut du procureur de la République : Monsieur Euloge Akpo

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE D'ABOMEY

Parquet

Procureur de la République : Monsieur Étienne Codjo Towanou

Substitut du Procureur : Monsieur Gaston Orou Gado

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE PARAKOU

Siège

Juge d'Instruction 3^{me} Cabinet : Monsieur Adam N. Banzou

Parquet

Procureur de la République : Monsieur Honoré G. Aloakinnou

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE KANDI

Juge d'Instruction : Monsieur Émile Danguédé Djossou

Juge au Tribunal : Monsieur Antoine Dahoué Kendé

Détachement

Monsieur Isaac Fayomi, précédemment Conseiller technique au ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme est détaché à l'Assemblée nationale.

Fait à Cotonou, le 31 octobre 2003
Le deuxième Secrétaire général adjoint du gouvernement,
Ambroise Laléyé

DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS

ATACORA - DONGA

GESTION DES PARCS NATIONALS (PCGN) :
L'HEURE DE LA REVUE À MI-PARCOURS

Nul n'ignore que le département de l'Atacora constitue pour notre pays, un important pôle de développement touristique. Les potentialités en la matière sont quasiment intactes alors que l'activité touristique représente la deuxième source de devises pour le Bénin, après le coton dont hélas, les tribulations en matière de prix mettent sérieusement à mal l'économie nationale.

Mais l'espérance est permis. On en veut pour preuve, l'exécution du programme de conservation et de gestion des parcs nationaux (PCGN). La majeure partie des actions menées dans le cadre de ce programme concerne principalement l'Atacora. Le programme (PCGN) est géré par le centre national de gestion des réserves de faunes (CENAGREF). De source proche de cet organisme, on estime que les résultats de ses activités sur le terrains sont encourageants. Il s'agit entre autres de l'augmentation du cheptel sauvage, de la collaboration de plus en plus accrue des populations riveraines, de l'essor du tourisme de vision, et du tourisme de chasse, toutes choses de nature à favoriser l'augmentation des recettes des parcs.

Pour consolider et développer ces activités importantes, le financement à long terme des aires protégées demeure le principal défi. Soulignons que le PCGN est dans sa troisième année d'exécution au Bénin. À deux ans de sa durée, les partenaires du programme ont décidé de procéder à une revue à mi-parcours. Cette mission qui a commencé lundi 3 novembre dernier prendra fin le 19 novembre 2003.

Quatre principaux partenaires interviennent dans ce programme. Il s'agit de l'Union Européenne, des Pays-Bas, de l'Afghanistan et de la Banque mondiale.

ATLANTIQUE - LITTORAL

ONG : DON DE NOUVEAUX DORTOIRS À LA PRISON CIVILE DE COTONOU

Ainsi qu'affirmait Mère Teresa de Calcutta, «les œuvres d'amour sont des œuvres de paix». L'ONG «Messagers de la paix-Espagne» au Bénin ne pense pas autrement. En effet, grâce à cette ONG, les femmes détenues à la prison civile de Cotonou disposent désormais de nouveaux dortoirs convenables ainsi que d'une cuisine et des toilettes. Nul doute que les conditions de détention de ces femmes s'en trouvent améliorées de façon remarquable. En remettant officiellement les clés des nouveaux bâtiments, l'ONG «Messagers de la paix» peut à juste titre s'enorgueilir d'avoir relevé un défi. D'autant que le prix à payer n'est pas négligeable: 15,5 millions de F CFA.

La cérémonie de livraison des infrastructures s'est déroulée, vendredi 24 octobre dernier, à la prison civile de Cotonou en présence de Madame Blanca Diez, déléguée générale de l'ONG «Messagers de la paix-Espagne» au Bénin, de Monsieur Richard Kpènou, directeur de cabinet du ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme, du réisseur de la prison et de plusieurs autres invités.

Signalons que le dortoir a une capacité de 36 places. Il est entièrement équipé de

lits et de casiers de rangement. À cela s'ajoutent une cuisine avec casiers de rangement et des toilettes complètes (douches et WC).

C'est le 12 juin 2002 que l'ONG «Messagers de la paix-Espagne» a signé l'accord de siège avec le gouvernement du Bénin.

Puissent de telles initiatives de générosité se multiplier afin d'accompagner la lutte qui mène notre pays contre la pauvreté et les déliés et crimes divers qui en sont bien souvent des conséquences.

Une prison, c'est d'abord la privation de liberté, ce qui est synonyme de souffrance morale et même de détresse physique. Alors, une petite attention, un sourire signifie beaucoup pour des détenus.

BORGOU-ALIBORI

ASSISTANCE VARIÉE AUX VICTIMES DES INONDATIONS

Les populations victimes d'inondations dans les départements du Borgou et d'Alibori ne sont pas abandonnées à leur triste sort. En effet, le gouvernement a tenté d'accomplir le geste qui redonne espoir en allant au contact et à l'écoute des personnes sinistrées de cette région du pays. Mais au-delà du soutien moral, le gouvernement était à vrai dire, attendu pour ce qu'il apporterait de concret pour soulager les populations. De ce point de vue également, l'efficacité était au rendez-vous. Le secours attendu était arrivé.

C'est la mission dont était investie la délégation officielle conduite par les ministres de la santé publique et de la fonction publique mardi 28 octobre dernier dans les zones concernées. Ce jour-là, les deux ministres ont procédé à la préfecture de Parakou à la remise officielle de dons de médicaments, de vivres et divers autres objets de première utilité. La manifestation a eu lieu en présence des maires et chefs d'arrondissements des localités affectées par les inondations.

En sa qualité de président du Comité départemental de la prévention et de la protection civile, le préfet Zourkaryen Tougoum a reçu au nom de ses administrés, le don à lui remis par le ministre de la santé publique Mme Céline Seignon Kandissouon. Ce don est composé de matériaux de construction : 57 paquets de feuilles de tôles accompagnés de 5 caisses de 50 kg de pointes galvanisées. Un autre lot permet de répondre aux besoins vitaux urgents. Il s'agit de 833 sacs de riz de 30 kg et 252 de 25 kg, 600 couvertures à 2 places et autant de nattes nylon à une place, 700

moustiquaires imprégnée. Une dotation substantielle a été par ailleurs faite en médicaments destinés à combattre diverses affections.

MONO - COUFFO

REMISE DE PRIX AUX MEILLEURES ÉLÈVES FILLES

Sakété, Tori-Bossito, Bopa et Za-Kpota. ces localités ont été, jusqu'au 31 octobre dernier les différentes étapes du parcours du ministre des Enseignements primaire et secondaire, Mme Rafiatou Karim dans le cadre de la distribution de prix aux meilleures élèves filles dans nos départements. La boucle de ce périple sera bouclée quand le ministre se sera rendu dans les départements du Borgou et de l'Alibori d'une part et de l'Atacora-Donga d'autre part.

La cérémonie de remise de prix qui s'est déroulée à Bopa pour le compte du Mono-Couffo a eu lieu le jeudi 30 octobre dernier en présence du ministre de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle Madame Léa Hounkpe.

Pourtant où la fête de l'excellence a eu lieu pour ainsi dire, le scénario est le même: les meilleures élèves filles aux divers examens scolaires session 2003, essentiellement le CEP, BEPC et le BAC ont été récompensées par des prix en nature et en espèces : ordinateurs, postes-radio-cassette et autres fourniture scolaires dont la valeur financière varie entre 50.000 et 125.000 F CFA. Des enveloppes dont le montant est compris entre 25.000 et 100.000 F CFA ont également été remis aux heureuses lauréates.

La portée de cette cérémonie initiée par le ministre des Enseignements primaire et secondaire n'est plus à démontrer. Dans la mesure où elle représente une mesure incitative visant à promouvoir la scolarisation des filles et à favoriser l'accès et l'équité entre les deux genres à l'école.

OUEMÉ - PLATEAU

PARTISANS ET ADVERSAIRES DES PASTEURS SAGBOHAN ET DOSSOU S'AFFRONTENT À POBÉ

Un mort, des blessés graves et d'importants dégâts matériels. C'était le lundi 27 octobre dernier à l'école primaire protestante de Pobé. Depuis lors, cette école est fermée provisoirement sur décision des autorités compétentes au niveau de cet ordre d'enseignement.

La mesure est salutaire en cas d'atteinte à l'ordre public. Et c'est ce qui s'est produit le lundi en question dans la matinée, lorsqu'un groupe d'une dizaine d'individus a

investi la cour principale de l'école. Soudain des échauffourées ont éclaté entre eux. Ils étaient munis qui, de coupe-coupe, qui de haches et qui encore de gourdins.

Ces assaillants sont des fidèles ou sympathisants de l'Église protestante du Bénin mais appartenant aux deux composantes antagonistes que l'on sait, les uns se réclamant du pasteur Sagbohan, les autres, du pasteur Dosso. Ces deux dignitaires de l'Église protestante se disputent depuis des années, rappelle-t-on, le leadership de cette communauté religieuse.

Et par voie de conséquence, le contrôle de ses biens matériels et physiques. La paternité de l'école primaire protestante de Pobé, enjeu des affrontements meurtriers du 27 octobre dernier, en est une illustration éloquente.

Informée d'urgence de la situation grave qui prévalait dans cet établissement scolaire, la direction départementale des enseignements primaire et secondaire de l'Ouémé-Plateau, a dépêché une équipe sur les lieux du drame. La délégation, conduite par le chef Service Enseignement primaire, M. Didier Idohou, devait tenter de rencontrer les deux parties en conflit et de faire le point des dégâts constatés. Selon des témoins présents sur place, la situation a subitement dégénéré après qu'un manifestant eut tiré un coup de feu dans la foule. Une balle de fabrication artisanale a atteint un jeune homme.

Ce dernier a reçu les premiers soins sur place au Centre de santé de Pobé avant d'être évacué au Centre hospitalier départemental de Porto-Novo où il succomba à ses blessures.

ZOU - COLLINES

UNE DÉLÉGATION DE PICARDIE AUX «ASSISES DE TERRITOIRE» DES COLLINES

L'heure est venue d'apprécier le chemin parcouru depuis qu'a débuté, en 1995, au profit des six communes du département des Collines, le programme de Coopération décentralisée avec la région de Picardie en France.

À cet effet, une importante délégation de Picardie conduite par M. Guy Vadepied, représentant du président du Conseil régional de Picardie, est arrivée au Bénin. Cette visite a lieu dans le cadre des assises de «territoire» qui sont ouvertes le jeudi 30 octobre 2003 dans les communes de Banté, Dassa, Glazoué, Oussè, Savalou et Savè. Ces assises doivent permettre d'élargir la coopération décentralisée avec la région de Picardie à d'autres partenaires au développement.

Le développement local dans le département des Collines a reçu, grâce à ce programme, une impulsion indéniable. Ainsi on a pu initier les populations de ce département à la décentralisation, et promouvoir les activités économiques. La méthodologie utilisée est celle de la planification par les populations elles-mêmes.

Plus d'un milliard de F CFA ont permis de financer, dans 296 villages, des réalisations tels que les puits modernes, des ponceaux, des hangars, des forages et des citernes. À cela s'ajoutent des latrines publiques ou familiales, des bas-fonds aménagés, des unités villageoises de santé, des caniveaux, des modules de classe, des gares routières, des magasins, des boutiques, des centres de jeunes, des reteneuses d'eau, des champs de semences, des stands de foire et d'autres infrastructures communautaires. C'est le Conseil régional de Picardie en France qui a assuré en grande partie le financement de toutes ces réalisations.

É. Dégla

"LA CROIX DU BENIN"	
Rédaction et Abonnements	"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19	COTONOU (République du Bénin)
Abonnement à "Sagbohan et Dosso"	- Benin 3.720 F CFA
Abonnement à "Bartélémy Assogba Capko"	- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal 4.600 F CFA
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- France 5.760 F CFA (0,78 €)
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone 5.760 F CFA
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- Kinshasa (Zaire) 9.000 F CFA
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.600 F CFA
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- U.S.A. 9.480 F CFA (0,45 €)
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- Amérique (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA (1,55 €)
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Grèce, Rome et Norvège) 8.520 F CFA (1,29 €)
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- Canada 20.000 F CFA (3,55 €)
Abonnement à "Barthélémy Assogba Capko"	- Chine 12.600 F CFA (1,92 €)
Tirage : 4.300 exemplaires	1 € = 655,957 F CFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN) — E-mail : dcroix@inet.bj

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LA QUESTION DES SCARIFICATIONS DANS LE MILIEU PRINCIER ABOMÉEN

Marques et marqueurs identitaires, éléments de distinction et de différenciation sociale, les scarifications, qu'elles soient faciales ou corporelles — parfois les deux à la fois — varient beaucoup d'une société à l'autre. Très valorisées ici où elles sont présentes pratiquement sur tous les visages, elles sont exceptionnelles là, alors que plus loin, elles sont complètement absentes. Notre objectif n'est pas de présenter une vision panoramique des milieux où se pratiquent traditionnellement les scarifications en République du Bénin⁽¹⁾; nous renonçons également à une étude de leurs différentes fonctions. Bien que tous ces aspects ne soient nullement dénués d'intérêt, nous préferons très modestement limiter notre préoccupation du moment à la manière dont les scarifications sont perçues à l'intérieur des royaumes ; il s'agit en quelque sorte du bon usage des scarifications en milieu princier, plus particulièrement à Abomey.

* * *

La pratique des scarifications est fortement ancrée dans les us et coutumes des Yowa du Nord et des Nago de Kéu dans la partie méridionale du pays. Alors que chez les premiers, l'un des critères d'accès au trône est obligatoirement le port des scarifications, dans le second cas, la présence de celles-ci sur le visage d'un prétendant l'exclue, en principe, de la course au pouvoir suprême. Sans occuper pour autant une position médiane entre ces deux situations, la perception des scarifications dans le milieu princier aboméen comporte bien des nuances. Cette pratique y est en fait étrangère au point qu'il n'est pas concevable qu'un prince alladahou⁽²⁾ en porte au visage ou sur le corps. Ce n'est pas dans la tradition. Toutefois, il n'est pas rare de rencontrer des personnes — hommes ou femmes — porteuses de scarifications, qui disent princesses ou princesses, et qui la société considère également comme telles.

L'ancêtre — divinisé après sa mort — des Alladahou est Agasu. Les responsables du culte de cette divinité sont appelés Agasunon. Les simples adeptes sont des Agasus, hommes ou femmes, alors que le collège des Agasunon n'est composé que d'hommes. Les Anato ou roturiers sont très nettement majoritaires en leur sein où il n'y a qu'une poignée de responsables religieux d'origine princière. La marque distinctive, sinon identitaire de ses roturiers au service d'Agasu est l'impression au visage de scarifications en forme de demi-lune. Il y en a au total quatre, une sur chaque tempe et chaque joue. Elles sont censées représenter les griffes du léopard⁽³⁾. Agasu ne serait-il pas né à Tado des œuvres de ce félin qui aurait, raconte-t-on, enceinté la princesse Aligbonon partie au mariage? C'est pour immortaliser ce souvenir en le perpétuant sur le visage des roturiers prêtres d'Agasu que ce type représentatif de scarifications leur est ainsi pratiqué. Elles portent un nom significatif et évocateur : *kpijin* ou griffes de léopard. Les rares princes Agasunon n'ont pas besoin d'en avoir, puisqu'ils seraient — ou se disent plutôt — descendants de lé-

pard. C'est parmi les Agasunon qu'est toujours choisi le chef suprême d'Agasu. Il a pour nom Agasunon daho ou le grand Agasunon. On l'appelle couramment par ce terme abrégé en Daho. Comme il ne doit pas être roturier, ni porteur de scarifications, il est nécessairement, sans la moindre dérogation, choisi parmi les quelques rares princes du collège des Agasunon, toujours numériquement dominés par les Anato issus de la basse couche sociale.

Quel que soit son âge, un roturier devenu Agasunon doit se faire faire au visage les quatre *kpijin*. Pourquoi ce nom? Nul ne sait aujourd'hui. Personne n'ignore cependant que ces marqueurs identitaires de la plus haute portée

secondes, des *hunkan* ou marques du sacré, de la divinité. Abondantes, elles couvrent pratiquement tout le buste, jusqu'à la moitié de chaque avant-bras, de façon remarquable, voire impressionnante. Ces Agasusi qui peuvent être possédés par la divinité à l'inverse des Agasunon, sont, comme eux, assimilés à des princes ou princesses.

Tout comme le Daho qui occupe la plus haute hiérarchie religieuse dans le royaume, le roi du Danhomè ne saurait ainsi porter sur le visage ou le corps, une quelconque scarification. C'est ainsi que l'on a du mal à considérer comme princes, des individus descendant de princes, mais portant des scarifications de leurs familles maternelles. Ils ne sauraient pas non plus prétendre au trône ou être choisis comme *vidaho* ou princes héritiers. Cependant, la réalité, par la force des choses, peut amener à contourner les principes. C'est dans ces conditions qu'un prince scarifié a pu pourtant accéder au trône, le plus régulièrement du monde. Il s'agit d'Avisu Dagbaja, fils et successeur d'Agaja. Sa mère est Na Wanjilé. Il sera roi sous le nom de Tégbésu. Comment en est-on donc curieusement arrivé à avoir un roi scarifié sur le trône du Danhomè?

Il y eut, tout au long du XVIII^e siècle, des relations conflictuelles entre Abomey et les Yoruba d'Oyo ; ayant fini par avoir provisoirement le dessus sur Abomey, ceux-ci lui imposèrent le paiement d'un tribut annuel en nature et en cauri, monnaie de l'époque. En outre, parmi les jeunes filles et les jeunes gens de cette scarification, furent désormais, en quelque sorte, corps avec la divinité Agasu qu'ils serviront de droite toute leur vie ; ensuite, ils sont désormais considérés comme des princes et, sans être alladahou, appelés princes au même titre que les princes de sang. Personne n'osera le leur contester, sous peine de déplaire à Agasu... Une manière d'anoblissement, car mal dans le milieu, en dehors d'eux, n'a le droit de porter des *kpijin*.

Une adepte de la divinité Agasu marquée par des scarifications sur le visage, le trône et les bras (Photo P. Verger).

religieuse dans le royaume, ont une double valeur intégrationniste et assimilationniste : les roturiers Agasunon, de par cette scarification, font désormais, en quelque sorte, corps avec la divinité Agasu qu'ils serviront de droite toute leur vie ; ensuite, ils sont désormais considérés comme des princes et, sans être alladahou, appelés princes au même titre que les princes de sang. Personne n'osera le leur contester, sous peine de déplaire à Agasu... Une manière d'anoblissement, car mal dans le milieu, en dehors d'eux, n'a le droit de porter des *kpijin*.

Quant aux Agasus, *vodunsi*⁽⁴⁾ au service d'Agasu, mais toujours sous les ordres des Agasunon qui sont, eux, des *vodunnon*, ils ont aussi leurs marques distinctives : des scarifications faciales et corporelles. Les premières, comme chez les Agasunon, sont des *kpijin* ; les

d'ailleurs Huégbaja, sans se douter qu'un tel cas de figure pouvait se présenter un jour, n'y a jamais fait la moindre allusion sur sa "table des lois". Bien au contraire, c'est Tégbésu lui-même qui en a éprouvé quelque gêne au point qu'il a substitué le port du couvre-chef *abéti* à celui, royal, de l'*adé* jusque-là porté par les successeurs de Huégbaja ; cette innovation est due à deux raisons : l'*abéti* lui permet de cacher en partie ses scarifications yoruba dont il n'a jamais voulu du reste, et d'éviter de porter l'*adé* — couvre-chef typique de la royauté yoruba — qui, ajouté à ses scarifications, lui ferait ressembler, à s'y méprendre, à un roi yoruba. Il est vrai que, comme l'*adé*, l'*abéti* aussi est d'origine yoruba, mais il est seulement porté par le peuple. La nuance a son prix. Si l'*abéti*, en dehors de l'*adé* et de *kandogbani* ou *kandomako* portés avant et après Tégbésu, est devenu depuis lors une tradition au sein de la royauté d'Abomey, le port de scarifications faciales chez les princes n'a pas survécu à ce règne. Il s'agit, en fait, d'une situation accidentelle, une simple parenthèse dans une évolution.

CONCLUSION

L'étude historique des scarifications est beaucoup plus complexe qu'on ne saurait le croire d'emblée. Si leur approche descriptive est nécessaire pour mieux les connaître et les comprendre, l'historien se doit d'aller encore plus loin qu'un constat qui, généralement, à l'air d'un simple compte rendu. De nombreuses questions se posent : quelles sont les significations profondes des scarifications? Quels regards les sociétés qui les pratiquent et celles qui ne les pratiquent pas, projettent-elles, globalement et de façon nuancée, différenciée, sur elles? Notre approche de la question en milieu princier fon n'est qu'une bien modeste illustration des aspects que nous venons d'évoquer et qui mériteraient davantage d'attention de la part des historiens.

Nous venons de voir comment des scarifications ont pu se retrouver de façon inattendue et inopportun, sur le visage d'un prince devenu par la suite roi, alors qu'une telle pratique est tout à fait étrangère à la tradition des Alladahou. Que son père Agaja, malgré cela, ait fait de lui son héritier sans la moindre protestation ni commentaire de la part de la cour, est un indice que les souverains du Danhomè avaient en réalité une grande marge de manœuvre dans le choix de leur successeur.

NOTES

(1) Il est pourtant nécessaire, sinon indispensable de consacrer tout un ouvrage à la question.

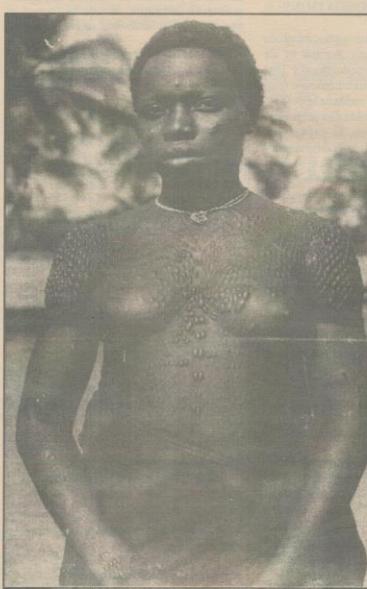
(2) Nom porté par le milieu princier parti d'Allada pour venir s'installer à Huavé d'où il a fondé Abomey.

(3) Il s'agit ici bien de léopard et non de panthère comme on le croit communément.

(4) Adepte des deux sexes de cette divinité.

(5) Sans doute des scarifications dites *abaja* et non le *kpijin*.

A. Félix IROKO



CULTURE — SOCIÉTÉ

CATHOLIQUE ET FRANC-MAÇON : DIALOGUE SUR UNE INCOMPATIBILITÉ

(Interview de Monseigneur Jean Bonfils dans "Nouvelles Religieuses" du 5 avril 2002)

(Suite de la première page)

important de comprendre, c'est que le combat qui se livre actuellement conditionne l'avenir, plus encore le devenir de la société. Il repose sur l'équilibre de deux cultures: l'une fondée sur l'Évangile et l'autre sur la tradition historique d'un humanisme républicain. Et ces deux cultures sont fondamentalement opposées : ou la vérité est révélée et intangible d'un Dieu à l'origine de toute chose, ou elle trouve son fondement dans les constructions de l'Homme toujours remises en question parce que performatives à l'infini. De cette bataille perpétuelle recommandée avec vigueur depuis quelques temps, Malraux disait hier que le XXI^e siècle serait religieux ou ne serait pas. C'est à cette affirmation, c'est à ce défi qu'il nous appartient de répondre." (Humanisme n° 193, octobre 1990).

En conséquence, il ne faut pas s'étonner des termes de la Déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi, du 26 novembre 1983: "On a demandé si le jugement de l'Église sur les associations maçonniques était changé étant donné que dans le nouveau Code canonique, il n'en est pas fait mention expresse comme dans le Code antérieur. Cette Congrégation est en mesure de répondre qu'une telle circonstance est due aux critères adoptés dans la rédaction qui a été suivie pour d'autres associations également passées sous silence parce qu'elles sont incluses dans des catégories plus larges. Le jugement négatif de l'Église sur les associations maçonniques demeure inchangé parce que leurs principes ont toujours été considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Église et l'inscription à des associations reste interdite par l'Église. Les fidèles qui appartiennent aux associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la sainte communion. Les autorités ecclésiastiques locales n'ont pas compétence pour se prononcer sur la nature de ces associations maçonniques par un jugement qui impliquerait une dérogation à ce qui a été affirmé ci-dessus. Le souverain pontife Jean-Paul II, dans l'audience accordée au cardinal-prefet, a approuvé cette déclaration (Document Catholique 1^{er} janvier 1984).

NR : On ne peut nier pourtant que la franc-maçonnerie a des origines religieuses et que d'honnêts gens, spiritualistes et humanistes, lui ont donné leur adhésion et y puisent des raisons de vivre.

Monseigneur : Mon propos ici n'est pas de juger des personnes. Ce n'est pas non plus le propos de l'Église car Dieu seul juge les coeurs. Il s'agit pour moi de

faire simplement éclater la "splendeur de la vérité", dont je ne suis pas le propriétaire mais le serviteur. Il s'agit d'éclairer la conscience des chrétiens qui, au nom d'une ouverture d'esprit assez naïve, se laissent entraîner dans une situation ambiguë. J'ajoute que la foi n'est pas un code de bonne conduite pour honnêtes gens, ce qui n'est pas déjà si mal. L'Évangile auquel adhère la foi est tout de même autre chose et beaucoup mieux.

Effectivement, le haut Moyen Âge a connu, en Occident, des associations de métiers qui ensuite s'organisèrent en confrérie, où le savoir-faire professionnel se transmettait par copropriété et initiation. Les maçons, bâtisseurs des églises, des cathédrales et des châteaux forts formèrent très vite un métier à part. Les secrets professionnels de l'art de bâtir étaient nombreux. Les chantiers étaient des entreprises énormes et la protection de l'Église s'étendait sur eux, ce qui permettait aux maçons, architectes et chefs de chantier d'échapper aux servitudes seigneuriales. Ces maçons devinrent ainsi des francs-maçons, c'est-à-dire libres et indépendants des seigneurs féodaux. On dit de cette maçonnerie qu'elle était "opérative". D'elle est issue à partir du XVII^e siècle une maçonnerie "spéculative", ou philosophique, libérée des contraintes du travail matériel, et qui fut introduite en France par les Anglais en 1725-1726.

NR : On aimerait tout de même en savoir un peu plus sur ce qui rend incompatible cette double appartenante, chrétienne et maçonnique.

Monseigneur : Je précise tout d'abord qu'il s'agit d'une incompatibilité entre les principes de la franc-maçonnerie et ceux de la foi chrétienne.

NR : Oui, mais l'on objecte ici à la franc-maçonnerie de retenir que la franc-maçonnerie retiendrait comme essentiel le fait précisément de n'imposer aucun principe, aucune position philosophique ou religieuse qui libérerait tous ses adhérents. Elle viserait simplement à rassembler au-delà des diverses religions et visions du monde des hommes de bonne volonté sur la



base des valeurs humanistes acceptables par tous.

Monseigneur : Je répondrai d'abord que pour un chrétien, il n'y a pas d'au-delà des diverses religions et visions du monde. Il n'y a qu'une vision du monde, unifiée en Jésus-Christ, "terme de l'histoire humaine, point vers lequel convergent les désirs de l'histoire, joie de tous les coeurs et plénitude de leurs aspirations", selon le concile Vatican II (GS45). Il n'y a qu'une Sagesse, qui est le Christ (cf. 1 Co 1,24), contrairement à ce que laisse entendre Henri Rochais, membre de la Grande Loge de France, dans Actualité des religions n° 36, mars 2002, p. 14. Cette vision de l'humanité et du monde, ce acte de foi n'exclut en rien ni un dialogue inter-religieux, ni une collaboration avec des hommes et des femmes de bonne volonté pour une promotion des valeurs humanistes, qu'il faudrait d'ailleurs bien définir pour ne pas se laisser piéger par le caractère séducteur des slogans à la mode. Mais pour dialoguer et pour collaborer, il est de toute première importance que chacun sache qui il est.

NR : Ce que vous dites là souligne ce qui est l'identité chrétienne mais laisse encore ouverte la question de la double appartenance.

Monseigneur : Selon une étude parue dans l'Observatoire Romano du 23 février 1984, l'incompatibilité idéologique et pratique entre l'appartenance maçonnique et la foi chrétienne ressort de plusieurs éléments.

Les sociétés de francs-maçons et leurs obligations morales se présentent comme un système progressif de symboles qui engage profondément. L'équerre, le compas, le maillet, le fil à plomb, et autres symboles universels cosmiques ou religieux, ne sont pas innocents. Ils contribuent à introduire dans un univers idéologique séduisant qui relativise l'appartenance chrétienne comme étant l'institutionnalisation d'une vérité plus large et insaisissable. Comme on l'a écrit, "pour un chrétien catholique, il n'est pas possible de vivre sa relation à Dieu selon une double modalité, c'est-à-dire en la scindant en une forme humanitaire supraconfessionnelle et une forme intérieure chrétienne. Il ne peut

entretenir deux sortes de relations avec Dieu, ni exprimer son rapport au Créateur à travers des formes symboliques de deux sortes" (op.cit.). Pour un chrétien, l'image de Dieu est Jésus-Christ. Il n'y en a pas d'autre. Il ne suffit pas, il est même impossible de dire: Je crois en Jésus-Christ et je suis franc-maçon. La ferme adhésion à la vérité de Dieu révélée dans l'Église n'est pas une simple appartenance à une institution considérée comme une forme particulière d'expression de l'orientation de l'homme vers Dieu, à côté d'autres formes, également possibles et valables. Il est de bon ton aujourd'hui de dire que la vérité ne peut être connue. Cette opinion caractérise notre époque et "constitue l'élément essentiel de la crise qui l'affecte" (op.cit.). L'idéologie sous-jacente à la franc-maçonnerie cultive cette opinion, ou au moins y conduit. Il faut être inconscient ou aveugle pour ne pas s'en apercevoir.

NR : Est-il possible maintenant de résumer en quelques mots les éléments qui justifient l'affirmation catégorique qui ouvre ce dialogue ?

Monseigneur : Disons, si vous voulez, ceci: Jésus-Christ est le Chemin, la Vérité et la Vie, selon saint Jean (14,6). Il est donc la vérité définitive et universelle. On ne le possède pas, on le reçoit. On ne le connaît jamais assez et l'on est appelé à le connaître, à l'aimer et à le suivre toujours davantage. Aucune recherche idéologique ou philosophique ne peut se substituer à lui pour donner sens à une vie.

Le Dieu de Jésus-Christ, Dieu lui-même, n'est pas le grand architecte de l'univers. Il est Amour. Il a planté sa tente parmi les hommes dans le temps et dans l'histoire. Il a parlé par les prophètes et, en la période finale où nous sommes, par son Fils Jésus-Christ. Ce Jésus a donné aux hommes une lumière venant des profondeurs de son Amour. C'est l'Église qui transmet fidèlement sa Parole. La vérité sur Dieu et sur l'homme ne peut être atteinte par la seule raison humaine. Il faut une Révélation, celle qui nous est donnée par Jésus-Christ.

L'homme livré à ses seules lumières et à ses seules forces a besoin d'être sauvé. Il est incapable de changer son cœur et de trouver le bonheur tout seul. Son salut lui est donné par le Dieu de Jésus-Christ et notamment la délivrance de sa liberté blessée par le péché.

La vérité sur Dieu et sur l'homme ne fait l'objet d'aucun secret. Tout est dit en Jésus-Christ. Une société qui cultive le secret ne peut qu'être soupçonnée de ne

(Lire la suite à la page 7)

ÉDUCATION — DÉVELOPPEMENT

L'ÉDUCATION AU BÉNIN : LES CHRÉTIENS CATHOLIQUES DU DIOCÈSE D'ABOMEY Y RÉFLÉCHISSENT

(Suite de la première page)

entièrement la survie et le développement de toute société humaine". Et c'est vrai, a-t-il poursuivi, qu'aujourd'hui, les familles se trouvent mises à l'épreuve dans leurs capacités éducatives. Et d'ajouter: "Là où la communauté familiale subit le traumatisme de la séparation et du divorce, la conception même du mariage et de la famille perd son essentielle connotation humaine et spirituelle de communion indissoluble entre les personnes". Par ailleurs Alain Houyno a souligné que "dans un monde comme le nôtre, pluriel et contrasté, où la télévision, la presse, la rue, l'école offrent une abondante information et une grande diversité de regards sur la vie, on constate qu'une certaine forme d'éducation sauvage est en train de se substituer aux cadres traditionnels et même institutionnels de l'éducation". Le drame, selon Alain Houyno, est que l'influence éducative échappe de plus en plus au contrôle bénéfique des éducateurs, des familles, de l'Etat et des établissements privés d'éducation et d'instruction, des mouvements de jeunesse...; elle échappe même à la société civile. C'est dire que les lieux classiques de l'éducation subissent chacun les effets d'une crise grave aux conséquences multiples et multiformes.

"L'éducation, a rappelé Alain Houyno, ne doit pas être confondue à l'instruction, et si on peut se décharger un tant soit peu sur les enseignants pour l'instruction de l'enfant, ce n'est pas le cas pour ce qui concerne l'éducation qui incombe en tout premier lieu aux parents. C'est dire que les éducateurs ne peuvent que prolonger voire compléter l'éducation donnée par les parents. En aucun cas, ils ne peuvent donc les remplacer".

Dans son homélie au cours de la messe d'ouverture le vendredi 26 septembre, Son Excellence Monseigneur René-Marie Éhouzou a insisté sur l'engagement nécessaire des laïcs pour l'enracinement de l'évangile dans le cœur des fidèles et des hommes.

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

Le samedi 27 septembre, les participants ont eu à écouter et à échanger sur six communications aussi riches que variées les unes que les autres. Il s'agit de

1 — L'éducation, sève de la vie sociale et chrétienne.

C'est l'abbé Étienne Soglo, vicaire général du diocèse d'Abomey, qui a présenté cette première communication. Avec la clarté qu'on lui connaît, il a résumé la lettre pastorale des évêques du Bénin rendue publique à la Pentecôte 2003. De manière convaincante, il a fourni les explications nécessaires à la compréhension de l'appel lancé par nos



Vue partielle des participants. Au milieu d'eux, les jumeaux dans l'épiscopat : le pape apostolique et Mgr. Éhouzou.

pasteurs pour que la famille et la bonne éducation des enfants béninois deviennent le socle sur lequel se consolide le développement du Bénin selon le projet de Dieu pour le bonheur de ses fils qui vivent sur cette terre.

2 — La planification familiale naturelle: Quels fondements anthropologiques ?

De cette communication faite par Gisèle et Thomas Toudonou, il est à retenir que l'homme ne "se reproduit" pas à la manière des animaux et des végétaux. La mission de procréer dévolue à l'homme est pour lui un devoir sacré qui

peut et doit s'accomplir avec raison et intelligence grâce à l'usage de moyens sains parce que naturels.

En résumé, les familles en général ont le devoir de préserver la santé de ceux qui les composent. Pour ce faire, doit être tourné aux méthodes mécaniques, chimiques et chirurgicales contraceptives pronées à grands frais à l'encontre de la mise à contribution responsable du cycle menstruel de la femme. Le cycle menstruel de la femme bien compris et mis à contribution est d'ailleurs une méthode naturelle et saine. En tant que telle, elle impose une abstention, source du respect de l'épouse et d'amour dans le foyer.

3 — Les parents, les enfants et la télévision. Quel ménage ?

Cette communication faite par Louis et Appoline Flavonou a mis l'accent sur l'utilité de la télévision dans le domaine de l'éducation. Le constat amère est que les enfants passent trop de temps à regarder des programmes télévisuels qui ne tiennent pas compte de leur éducation. Dans ce domaine, les parents ont un rôle irremplaçable à jouer. Il leur incombe d'ailleurs le devoir d'instaurer des échanges responsables avec leurs enfants sur telle ou telle émission suivie. Point n'est même besoin de démontrer que les images ont une influence sur la psychologie de ceux qui les regardent et déterminent leur comportement. Si le sens des limites est fondamental pour qu'une personnalité puisse se structurer et se développer, l'angoisse d'interdire ne permet pas la mise en place du "surmoi" qui est le résultat de l'intériorisation de la prohibition de l'inceste, et qui favorise par la suite l'intégration des autres interdits.

Il est à retenir de cette communication que les spectacles qui dispersent l'esprit font prendre goût à des niaiseries, à des platitudes, à des futilités et n'apportent pas de sérieuses raisons pour rapprocher les cœurs ni surtout pour les cimenter. Il faudra user de beaucoup de prudence et même parfois adopter l'interdit dans l'usage de la télévision passionnante, il est vrai, mais qui se présente trop souvent comme une arme à double tranchant. De toutes les façons, chaque famille pourra réinventer ce qui conviendra à sa situation en fonction de ses moyens et des objectifs poursuivis



Ces jeunes filles, nos héritières, mères de famille de demain ont plus que besoin d'une éducation saine soutenue par un dialogue responsable.

EDUCATION — DÉVELOPPEMENT

Les parents ont une lourde responsabilité quant à l'éducation sexuelle saine des enfants.

4 — L'association des parents d'élèves : une nouvelle vision, une volonté d'accompagnement.

M. Albert Jimaja qui a fait cette communication a surtout mis l'accent sur l'accroissement des responsabilités des parents d'élèves aux plans matériel, moral, éducatif, social et même administratif face à la complexité grandissante des problèmes de l'éducation au Bénin en particulier. À partir de la famille, Église domestique, les parents doivent veiller à l'éducation des enfants, rôle capital et très important face auquel leur responsabilité n'est pas monnayable.

Pour Albert Jimaja, à travers l'association des parents d'élèves, les parents doivent constamment attirer l'attention de l'État sur ses devoirs quant à la mise en place et le fonctionnement régulier d'un système éducatif stable et performant.

5 — Les établissements scolaires et le problème du harcèlement sexuel. Quelles solutions ?

Selon Codjo Dealle qui a fait la communication, dans les établissements scolaires au Bénin, la victime désignée du harcèlement sexuel est généralement l'élève-fille considérée comme une sorte d'"indemnité" par certains enseignants. D'ordinaire, deux personnes sont concernées : l'enseignant et l'élève-fille, l'élève-garçon et l'élève-fille, les membres du personnel administratif et les élèves-filles.

Si la pratique du harcèlement sexuel s'observe plus dans les rangs des enseignants contractuels souvent jeunes et ignorant la déontologie de la profession, des élèves-filles paresseuses en prennent aussi l'initiative sur leurs professeurs en vue d'obtenir des notes non méritées, ou parfois sur leurs camarades garçons mieux doués qu'elles, en vue de pratiques de fraude au cours des contrôles.

Les conséquences de l'abus sexuel que constitue le harcèlement sexuel sont néfastes voire fatales et ne permettent ni à l'école ni au pays d'atteindre les objectifs de l'éducation et du développement. Des solutions énergiques s'im-

posent. Car le harcèlement sexuel en milieu scolaire doit être considéré comme une faute professionnelle grave.



Mgr. Ehouzou et le nonce apostolique ont gracieusement participé à leur visite de soutien

Au Bénin, pour lutter contre le harcèlement sexuel, il faut :

1 — faire en sorte que le projet d'arrêté interministériel relatif aux violences sexuelles en milieu scolaire, élaboré en 2003, devienne effectivement un arrêté et soit vraiment appliqué pour décourager les enseignants indélicats et irresponsables, et les amener à maîtriser leur instinct sexuel ;

2 — prendre des dispositions pour que, désormais, l'éducation sexuelle, œuvre délicate, soit assurée aussi bien par l'école que par la famille ;

3 — organiser systématiquement la sensibilisation à propos du harcèlement sexuel dans les écoles, collèges et lycées, sans oublier les autres milieux parce que le mal et ses conséquences concernent tous les milieux ;

4 — inciter les Associations des parents d'élèves et les parents en général à accompagner pleinement leur mission d'éducation, à prendre toutes leurs responsabilités ;

5 — accorder à l'éducation des enfants, des élèves et des adultes toute l'importance qu'elle mérite.

Dans cette lutte, l'individu, les parents, les enseignants et l'État doivent prendre leurs responsabilités.

Comme aux États-Unis d'Amérique et en France, le Bénin doit se doter de textes sanctionnant le harcèlement sexuel dans les établissements scolaires, en particulier, et les appliquer sans faille. Car, nous devons assurer à tous les élèves les mêmes chances de réussite, de participation à la production, de promotion, d'épanouissement. Le développement et l'avenir du Bénin exigent cela.

6 — Droits et devoirs de la famille

L'orateur, Denis Tindo, a mis en exergue les notions de droits et devoirs au plan familial au regard de l'évolution de notre héritage culturel en milieu fon et des exigences de la foi chrétienne. La pratique du veuvage et les problèmes liés à l'héritage suite au décès de l'époux ont été largement évoqués.

Les communications, toutes riches, ont été sources d'échanges fructueux.

Au bout des travaux, les participants ont apprécié le thème développé en 6 sous-thèmes. Pour eux, le thème est d'une importance capitale parce que relevant d'une préoccupante actualité.

Unaniment, ils ont pris l'engagement de s'investir davantage dans l'éducation des enfants. Les parents voire les familles doivent, en matière d'éducation, se comporter, selon eux, comme de vrais auxiliaires de l'État.

En tant que chrétiens, nous devons nous investir encore plus dans le rôle de l'éducation dans lequel s'est engagé l'Eglise depuis toujours ont-ils affirmé. Ils ont aussi invité l'ensemble des fidèles à apporter plus d'aide aux écoles catholiques. Dans leurs efforts de soutien à l'éducation, les chrétiens doivent faire preuve d'une attention particulière aux enfants et aux familles en difficulté, les orphelins, les veuves, etc. ont-ils souligné.

La visite inopinée du Nonce apostolique, Monseigneur Pierre Nguyen Van Tott en compagnie de son jumeau dans le sacerdoce Monseigneur René-Marie Ehouzou a été, pour les participants, d'un soutien appréciable.

B. Assogba Cakpo

CATHOLIQUE ET FRANC-MAÇON : DIALOGUE SUR UNE INCOMPATIBILITÉ

(Suite de la page 5)

le faire qu'à des fins suspectes, douteuses, équivoques, pour ne pas dire malhonnêtes. Je ne parle pas bien sûr du secret professionnel, ni de la juste réserve à observer à propos de la vie privée des personnes, mais du secret des arrivistes, des complices et des mafieux. Le seul secret moralement admissible est celui qui respecte la liberté et la vie privée des personnes. Mais il y a un secret qui aliène cette liberté. C'est celui qui rend prisonnier du groupe qui partage le même secret. Le premier est compatible avec la vérité, l'autre est lié au mensonge.

NR : La rumeur dit qu'il existe des francs-maçons appartenant notamment à la Grande Loge française du rite écossais primitif, parmi les chrétiens, les associations d'Eglise et notamment dans les rangs des confréries de pénitents et dans le personnel de l'enseignement catholique. Que faut-il en penser ?

Monseigneur : Je n'ai pris aucune information auprès des renseignements généraux pour m'en informer et je ne le ferai pas. Je n'ai pas de confiance en la Loge écossaise que dans les autres, pour la raison toute simple qu'ayant demandé à l'un des responsables de cette Loge, au cours d'une conversation, de bien vouloir me fournir un manuel qui expose l'idéologie de la Loge, j'attends depuis un an et après un rappel, qu'il me soit communiqué.

Que dire donc à ces personnes, sinon d'entendre l'interpellation du prophète

Élie : "Jusqu'à quand clocherez-vous des deux jarrets ? Si Yahvé est Dieu, suivez-le, si c'est Baal, suivez-le" (1R 18,21). Et la parole de Jésus : "Nul ne peut servir deux maîtres" (Mt 6,21).

NR : Vous avez surtout parlé d'incompatibilité idéologique, mais vous n'avez rien dit des sanctions qui, selon le droit de l'Eglise, frapperait les francs-maçons. Qu'en est-il exactement ?

Monseigneur : Je répondrai en premier lieu que l'important n'est pas d'abord la sanction elle-même, mais la raison pour laquelle elle a été portée. En fait de sanctions, sans que la franc-maçonnerie ne soit nommée comme telle, mais elle peut éventuellement être concernée, le Code de droit canonique prescrit ceci : "Qui s'inscrit à une association qui conspire contre l'Eglise sera puni d'une juste peine, mais celui qui y joue un rôle actif ou qui la dirige sera puni d'interdit." (c. 1374). Il ne faut pas oublier non plus la Déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi, citée plus haut.

Cela dit, l'incompatibilité entre la foi chrétienne et l'idéologie maçonnique ne relève pas d'abord d'une loi disciplinaire, mais d'une intelligence éclairée par la foi et de la volonté de maintenir le minimum de cohérence dans la vie du chrétien. L'expérience prouve, il est vrai, que les comportements cohérents, y compris les nôtres, n'encombrent pas la planète ! Seul l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ et répandu dans nos coeurs par l'Esprit-Saint peut établir et maintenir une cohérence.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

BÉATIFICATION DE MÈRE TERESA DE CALCUTTA

UN SIGNE DE LA TENDRESSE DU PÈRE POUR L'HUMANITÉ

*Chantons l'amour du Seigneur
Par des chants de joie
Car sa tendresse est de toujours à toujours
Et, chaque jour, se renouvelle sa compassion.*

Aujourd'hui et pour notre temps, se manifeste encore la splendeur de la gloire de Dieu sous l'humilité et pauvre voile de Mère Teresa de Calcutta qu'on appelaient, bien avant sa mort "la sainte des pauvres, la Mère des bidonvilles".

Merveilleux signe de la grâce pour les pauvres de cœur, la béatification de Mère Teresa de Calcutta a été promulguée par le pape Jean-Paul II le dimanche 19 octobre 2003, Dimanche des Missions. Œuvre providentielle, en ce quatrième jour après la fête de sainte Thérèse d'Avila. Le dimanche 19 octobre dernier était aussi le jour du sixième anniversaire de la proclamation de sainte Thérèse-de-l'Enfant-Jésus comme Docteur de l'Église — 19 octobre 1997 — et le dimanche de la célébration du vingt-cinquième anniversaire du pontificat du pape Jean-Paul II.

Ce triple événement d'Église oriente joyeusement nos regards de foi vers la béatité promise à ceux qui aiment Dieu pour le bien des hommes. « Heureux les coeurs purs, ils verront Dieu ». À partir du 19 octobre dernier, le chemin de contemplation d'amour et de vie silen-

cieuse remplie de parole, emprunté par la pauvre de Calcutta, nous est proposé en exemple pour aller vers Dieu.

Vive, nous l'avons encore en mémoire, cette silhouette si familière et si éclatante de Mère Teresa. Vifs aussi, nous les avons en mémoire, ce visage lumineux, ridé de sourires, ces yeux brillants d'une si grande tendresse pour les pauvres, les lépreux, les exclus, les éprouvés de la vie, les malades, les souffrants... Oui, nous avons désormais en mémoire et en exemple cette vie si passionnée de l'amour de Jésus..., cette ardeur contemplative et active au service de la justice et de la paix..., ce cœur assoufflé de répondre au cri de détresse du Christ crucifié sur la croix : « I'ai soif... », ce cœur qui sincèrement a rejoint son Maître et Seigneur un vendredi (5 septembre) de l'année 1997.⁽²⁾

Quoi d'étonnant si six ans après sa mort, la sainteté de cette mère dont les pauvres sont devenus la prière, éclate au grand jour !

MYSTÈRE D'UNE VOCATION

De son vrai nom Agnès Bojaxhiu, la future Mère Teresa de Calcutta est née le 26 août 1910 à Skopje en Yougoslavie. Troisième d'une famille albanaise, dévote

et charitable, Agnès a reçu très tôt de Nicolas, son père et de Drana sa mère le goût de la prière et du partage avec les pauvres. D'une intimité précoce avec le cœur de Jésus, elle a reçu une grâce spéciale au moment de sa première communion : « Dès l'âge de 5 ans et pour la première fois où je le reçois, raconte-t-elle, Il me communiqua l'amour des âmes. Un amour qui grandit avec les années ».⁽²⁾

Orpheline de père à 8 ans, Agnès a reçu des pères jésuites une solide formation chrétienne et s'est engagée dans l'action catholique. Elle s'est intéressée dès lors aux récits des missions jésuites yougoslaves implantées au Bengale dans la colonie des Indes. À 17 ans, lors d'un pèlerinage au sanctuaire montagneux de Notre-Dame de Letnica, Agnès a reçu un appel profond : « C'était le jour de l'Assomption, se souvient-elle, un cierge allumé à la main, je priais et je chantais, la joie plein le cœur. C'est là que j'ai entendu la voix de Dieu me demander d'être toute à Lui, de me consacrer à Lui et au service des autres. »⁽³⁾ C'était comme il concevait le père François Varillon, le deuxième appel qui ressemblait au plus intime de la petite Agnès « s'offrir totalement au service de l'amour et de la mission ». Elle en a fait part au père Van Exem, sj, son directeur spirituel. Ce dernier l'a encouragée dans

habitants des bidonvilles. Mais c'était le couvent Notre-Dame de Lorette qui l'attendait dans le quartier de la ville occupée par les colons anglais. En 1929, à Darjeeling, elle a commencé les années de novitiat. En 1931, Agnès a prononcé ses premiers voeux et a pris le nom de Teresa en l'honneur de la sainte Thérèse de Lisieux, patronne des missions.

À Calcutta, sœur Teresa a enseigné non seulement aux jeunes filles de bonne famille, mais aussi aux pauvres enfants des bidonvilles. C'est là, au cœur de ce service des pauvres petits enfants que, pour la première fois, ces derniers profondément touchés l'ont appellée "Ma" c'est-à-dire "la Mère". Mère parce que Sœur Teresa savait les comprendre, les aimer, s'occuper d'eux, parler leur langue, nettoyer leur salle de classe, les aider à vivre propres dans la pauvreté. En 1937, après ses vœux perpétuels, "La Ma" des enfants de Calcutta a été nommée directrice des études à Sainte-Marie d'Entally. Ici, au service des jeunes anglaises et indiennes riches de Calcutta. Sœur Teresa s'est retrouvée à peine dans sa mission. Ce trouble intérieur a été, pour elle, le signe d'un nouvel appel à repartir du Christ crucifié abandonné pour le contempler dans le visage des plus pauvres. En 1942, elle s'est profondément sentie appelée à faire quelque chose de beau pour Jésus assoufflé de l'amour. Dans l'intimité, elle a prononcé, gratuitement, un quatrième vœu : *Donner à Dieu tout ce qu'il lui demanderait sans rien Lui refuser.*

En 1946, Sœur Teresa a accompli 18 ans de présence en Inde. Et dans la nuit du 9 au 10 septembre de cette année-là, alors qu'elle se rendait à Darjeeling pour une retraite, elle a reçu l'appel de tout laisser et de suivre le Christ dans les bidonvilles du milieu des plus pauvres. Mais comment y parvenir ? Elle était dans ce trouble des profondeurs quand un jour, après la sainte communion, une voix lui est parvenue : *« Tu es devenue mon épouse pour mon amour. Tu es venue en Inde pour moi. La soif des âmes t'a amenée jusqu'à là. Ne veux-tu pas m'aider encore plus ? Je veux des religieuses indiennes, victimes de mon amour, des religieuses qui seraient Marthe et Marie, des religieuses qui seraient si unies à moi qu'elles rayonneraient mon amour sur les âmes. Je veux des religieuses libres, revêtues de ma pauvreté de la croix. Je veux des religieuses obéissantes, revêtues de mon obéissance à la croix. Je veux des religieuses pleines d'amour, revêtues de la charité de la croix. Vas-tu refuser de faire cela pour moi ? »*⁽⁴⁾



Mère Teresa de Calcutta

cette noble mais exigeante vocation. Ce ne fut pas facile pour la veuve Drama de laisser la petite Agnès partir pour un pays lointain.

Convaincue de son choix de vie et accompagnée par les pères jésuites, Agnès a choisi librement la congrégation de Notre-Dame de Lorette. C'est un institut très exigeant fondé en Irlande près de Dublin, voué à l'éducation des mères de famille chrétienne et basé sur la spiritualité très proche de celle des jésuites. Le 1er décembre 1928, la jeune postulante s'est embarquée pour l'Inde à 18 ans. Durant ce long voyage, la petite âme missionnaire s'est trouvée profondément secouée par la pauvreté extrême des

LES SCEURS MISSIONNAIRES DE LA CHARITÉ : UNE ŒUVRE DU CRUCIFIÉ

Au nom de son vœu intime, Sœur Teresa ne voulait rien refuser à son amour. Elle en a parlé à son père spirituel, Van Exem, sj. Et, du couvent Sainte-Marie, elle a écrit le 17 janvier 1947, à Monseigneur Ferdinand Périer, sj, archevêque de Calcutta.

L'Inde, en 1947, était dans un contexte politique tendu ; cela ne

(Lire la suite à la page 10)

TÉMOIGNAGE

« J'étais présente dans sa chambre quand elle est morte »

Elles sont six (6) sœurs de la Charité en mission sur la paroisse Sainte-Rita de Cotonou.

Cinq d'entre elles ont eu le privilège pour ainsi dire d'avoir personnellement connu et cotoyé Mère Teresa. L'une d'elles témoigne ici pour "La Croix" comment elle a vécu cette expérience extraordinaire.

Oh ! quelle merveilleuse expérience ! Chers amis, j'aimerais partager avec vous, une expérience vécue avec Mère Teresa.

En 1996, alors que je me préparais à prononcer mes vœux perpétuels, j'ai perdu mon cher papa. Lorsque ma famille téléphona pour m'en informer, Mère Teresa prit le message et me le fit parvenir à quelques 20 minutes de l'endroit où je résidais avec mes sœurs. Toute la journée je pleurai mon cher papa. Le soir, ma sœur m'amena à notre maison-mère pour y recevoir la bénédiction de Mère Teresa. Lorsque je m'approchais de l'endroit, Mère Teresa était occupée à s'entretenir avec un groupe de personnes. Mais dès qu'elle me vit, elle s'excusa et courut vers moi pour me prendre dans ses bras et m'embrasser. Elle me dit alors : Mon enfant, je t'ai attendue toute la journée. Je ne veux pas que tu pleures. Ton papa est avec Jésus. Je prie pour lui et pour ta famille. Puis, elle m'accorda la permission d'aller rendre visite à ma famille.

Sa compassion, ses mots aimables et son regard tendre avaient rempli mon cœur de calme, de paix et de sérénité. Il n'y avait plus de larmes : tout mon être était consolé.

Par l'intermédiaire de Notre Mère, l'Amour de Dieu m'avait touchée. À ce moment précis, j'ai vraiment compris qu'il y avait parmi nous une sainte vivante. J'ai été parmi les dernières chanceuses qui ont prononcé leurs vœux perpétuels alors que Mère Teresa était encore en vie. Et j'ai eu le privilège d'être présente dans sa chambre lorsqu'elle est morte le 5 septembre 1997.

Notre chère Mère, prie pour nous et sois avec nous !

Sœur M. Arlinda Mc (Ste-Rita Cotonou)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

TREIZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SCEAM À DAKAR L'ARCHEVÈQUE D'ABUJA NOUVEAU PRÉSIDENT: BILAN DE LA SESSION

Son Excellence Monseigneur John Onaiyekan (Nigérian), archevêque d'Abuja, a été élu, samedi 11 octobre 2003, à la tête du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (Sceam), à l'issue de la 13^e Assemblée générale triennale de cette organisation. Il succède à Son Excellence Monseigneur Laurent Monsengwo Pasinya de la République Démocratique du Congo, qui a dirigé l'organisation ecclésiale panafricaine pendant six ans.

Le nouveau président sera secondé par Monseigneur Francisco Silota, archevêque de Chimoio (Mozambique), premier vice-président, et par Monseigneur Théodore Adrien Sarr, archevêque de Dakar, second vice-président.

Le Sceam et le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE), organisent conjointement en novembre 2004, dans un lieu à définir, un congrès international entre évêques d'Afrique et d'Europe.

Les quelque 150 cardinaux, archevêques et évêques d'Afrique qui ont participé aux assises du Sceam, ouvertes le 1^{er} octobre dernier à Dakar, ont également décidé d'une restructuration de l'organisation. Cette restructuration non précisée vise à mieux coordonner leurs activités et promouvoir la mission de l'Église en Afrique, encourager et développer les contacts nécessaires entre Conférences épiscopales existant dans le continent et dans les îles adjacentes.

Le projet de "statuts et de règlement intérieur révisé" du Sceam prévoit de donner aux "pères et pasteurs de l'Église d'Afrique confrontés à la nécessité d'une action commune plus efficace pour résoudre avec succès les graves problèmes pastoraux de l'Afrique, une vision nouvelle pour que leur marche missionnaire sur les routes du monde soit plus alerte".

Le document détermine en trois points, la nouvelle mission du Sceam: coordonner les éléments de la vie de l'Église en Afrique; promouvoir la collégialité et la solidarité.

UN NOUVEAU SCEAM

Dans une déclaration, le prêtre camerounais Joseph Fébèle Atéba, chargé de communication du Sceam, a souligné que la restructuration de l'organisation permet d'avoir "un nouveau Sceam donnant à l'Afrique une voix audible".

Les travaux de l'organisation ont été marqués par une audience du président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade, avec l'ensemble des participants. Lors de cette audience, le président Wade a mis en relief "la valeur de la culture et de la religion traditionnelle africaine". Celle-ci, a-t-il dit, "nous a rendu capables de devenir chrétiens ou musulmans avec un esprit de tolérance". Il a aussi rendu hommage à l'Église pour son

action sociale (éducation et santé) au Sénégal.

Selon le document final, pendant les 12 jours de travaux du Sceam, les participants ont entendu plusieurs messages de soutien de personnalités de l'Église, de représentants de divers dicastères, d'organismes du Saint-Siège et de la curie romaine.

DETTE ET INQUIÉTUDES

Dans son rapport à l'Assemblée générale, le président sortant du Sceam, Son Excellence Monseigneur Laurent Monsengwo, archevêque de Kinsangani (République Démocratique du Congo), a déploré les difficultés financières auxquelles est confrontée l'organisation. Les dettes des 37 Conférences nationales à l'égard du Sceam, s'élèvent à 1,2 million de dollars soit environ 840 millions de F CFA d'arrérés de non-paiement des cotisations. Dans ces conditions, "nous pouvons difficilement motiver nos bienfaiteurs et les organismes donateurs".

Le plan politique, il s'est montré inquiet du fait que "les grands décideurs de la géopolitique (du monde) ont pris le parti de remplacer, après la guerre froide, l'Afrique des colons par l'Afrique des chefs de guerre". "Petit à petit en Afrique, on confie la gestion des pays à des personnes ayant commis des crimes de sang", s'est-il indigné. "Manifestement, a-t-il ajouté, cette situation pose un problème éthique et moral qui n'a pas l'air de préoccuper les géopoliticiens..."

En marge des travaux de cette 13^e Assemblée plénière du Sceam, les cardinaux, archevêques et évêques d'Afrique ont effectué, le dimanche 5 octobre, un pèlerinage à Gorée, île mémoire située à trois km aux larges de Dakar. On se souvient, trois siècles durant, l'île de Gorée fut le point de départ de millions d'Africains pour les Amériques afin d'y être vendus comme esclaves.

Il est à noter que Gorée a aussi joué un rôle important dans l'évangélisation de l'Afrique. Dès le 15^e siècle, l'île de Gorée accueillit les premiers prêtres catholiques. C'étaient des amoncelles des caravelles portugaises qui y faisaient escales. En outre, l'île a donné à l'Église sénégalaise, ses premiers prêtres.

Au cours d'une visite officielle au Sénégal, en 1992, le pape Jean-Paul II avait également demandé pardon au nom de l'Église catholique, à l'Afrique pour la traite négrière. "Pendant toute une période de l'histoire du continent africain, des hommes, des femmes et des enfants Noirs ont été emmenés sur ce sol étroit (de Gorée), arrachés à leur terre, séparés de leurs proches, pour y être vendus comme des marchandises", avait-il notamment déploré.

CÉLÉBRATION À GORÉE

"La traite des Noirs est un drame qui pèse sur nos peuples et continue de peser sur notre avenir et sur notre passé", a déclaré la veille, Son Excellence Monseigneur Théodore Adrien Sarr, archevêque de Dakar et hôte de la Conférence. La célébration d'une journée du pardon à Gorée traduit un "engagement plus ferme" de l'Église dans la dénonciation de la traite des Noirs, avait-il ajouté. Cette journée du pardon a commencé par une visite de la maison des esclaves. Elle s'est poursuivie par un chemin de croix, puis par une messe sur l'esplanade de l'église de l'île.

Le pardon à l'Afrique a été présenté par trois évêques délégués par le Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar. Au nom de leurs pairs, ils ont déclaré ensemble: "Nous avouons ces fautes graves et nous nous mettons à genoux pour demander pardon (à l'Afrique et aux Africains)". Ils ont exprimé ensuite l'engagement de l'Église catholique d'Afrique, à mettre "dix fois plus d'ardeur pour redresser la mentalité mauvaise qui a résulté de cette histoire (de la traite des Noirs) et qui l'a permise".

À la fin de la cérémonie, le pape a accordé, par vidéo, une "indulgence plénière" à tous ceux qui y ont participé.

(apic/lbc/pr)

APPEL RÉITÉRÉ À L'ABSTINENCE ET À LA FIDÉLITÉ

Les cardinaux, archevêques et évêques d'Afrique ont exprimé leur "compassion et fraternale solidarité" aux malades du sida dans le continent. Ils ont consacré les 6 et 7 octobre dernier à une réflexion sur l'Église et le sida, en marge des travaux de la 13^e Assemblée plénière du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) dont les travaux se sont déroulés à Dakar du 1^{er} au 12 octobre.

Dans leur déclaration finale sur le sida, les prélat s se sont félicités de la prise de conscience du "poids de la pandémie dans le développement de l'Église et de la société en Afrique". Ils ont déploré le déficit d'information qui "caractérise beaucoup de politiques de santé sur le continent". Ils ont aussi mis l'accent sur le facteur culturel qui favorise la propagation de l'incurable maladie, faisant remarquer "qu'il appartient à l'Église de dénoncer ces facteurs pour diminuer sa progression".

Les cardinaux, archevêques et évêques d'Afrique ont particulièrement insisté sur les notions de prévention, d'éducation et d'accompagnement des malades. Ils ont prôné la fidélité et l'abstinence comme solution à la pandémie, relevant que l'utilisation du préservatif ne résout pas tous les problèmes de contamination de la maladie.

LE PRÉSERVATIF AU COEUR DU DÉBAT

Selon l'évêque de Tambacounda (Est du Sénégal), Son Excellence Monseigneur Jean-Noël Diouf, il a été beaucoup question du préservatif lors des débats et discussions de la rencontre. Il ressort de ces discussions que le préservatif, à lui seul, n'est pas la solution totale face à la pandémie. Dans un entretien, il a souligné que les évêques ont "critiqué l'usage du préservatif, car dans sa fabrication, il n'est pas garanti à 100%. En outre, sa conservation est difficile en Afrique, à cause de la chaleur. Son utilisation même pose problème aux populations". À ce sujet, a-t-il dit, "on nous a rapporté l'exemple de personnes pauvres qui relâvent le préservatif après l'avoir utilisé".

Pour le prélat sénégalais, les évêques d'Afrique ont estimé que la solution à la pandémie du sida doit venir d'une "construction de la personnalité de l'homme, capable de faire face à toutes les difficultés". "La voie royale est l'éducation dès le bas âge, pour que les personnes arrivent à se prendre en charge en homme responsable qui saura trouver les voies et moyens pour lutter efficacement contre le sida" a-t-il ajouté.

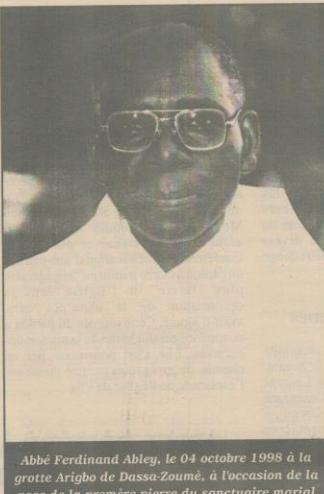
La conférence des cardinaux, archevêques et évêques d'Afrique sur le sida a aussi adopté un plan d'action de lutte contre la maladie en Afrique. C'est un document qui exprime l'engagement de l'Église à former le clergé, les religieux, les laïcs qui accompagnent les personnes malades ou affectées par le virus du sida, dans la prière et le conseil spirituel. Il souligne notamment l'engagement des prélates à assurer, dans leurs Églises, "une place à la table du Seigneur", aux victimes du sida et à donner les sacrements nécessaires et requis aux catholiques vivant avec le virus HIV.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

RETOUR DÉFINITIF DE L'ABBÉ FERDINAND ABLEY À COVÈ

La foule des parents, amis et paroisiens qui l'avait accompagné au cimetière commence à se retirer. Par vagues successives. Quelques minutes à peine, et le cimetière tantôt noir de monde, s'est vidé, laissant l'abbé Ferdinand Abley, seul, dans la tombe, sa dernière demeure terrestre. Oui seulement. C'est la loi "Dura Lex, sed lex". Vous venez seul au monde, vous en sortez seul. C'est le lot de l'humanité. L'abbé Ferdinand Abley repose donc en paix, depuis ce jeudi 30 octobre 2003, dans le cimetière de Covè où sont enterrés la plupart des autres membres de sa famille. Il est donc rentré "définitivement" à Covè, comme il le disait récemment. En effet, lorsqu'il quittait Covè récemment, il disait à ses proches qu'il y retournerait prochainement pour y séjourner "définitivement", entendez, pour y passer sa retraite. Mais voilà, ce qu'allait signifier "définitivement". Oui repos définitif, retraite définitive. Que certains mots peuvent être lourds de sens.

La dépouille mortelle de l'abbé Ferdinand Abley était arrivée à Covè le mercredi 29 octobre 2003 à 19 heures, accueillie, devant l'église paroissiale, par une foule de paroissiens réunis, en la circonstance, depuis 17 heures, dans une ferveur priante. C'était le dernier acte d'une semaine de prières dites tous les soirs à 18 heures, sous la direction du curé de la paroisse, l'abbé David Batto. L'abbé Ferdinand Abley était, dans l'ordre, le quatrième prêtre originaire de Covè, après les abbés Ayatomey, Zadjji et Tchogninou ; le 6^e prêtre du pays Agonlin, après les abbés Ayatomey, Tossa, Zadjji, Gantin (le cardinal) et Tchogninou. Il avait été ordonné à Rome le 23 novembre 1958, au temps où les ordinations sacerdotales n'étaient pas "décentralisées", au temps



Abbé Ferdinand Abley, le 04 octobre 1998 à la grotte Arigbo de Dassa-Zoumè, à l'occasion de la pose de la première pierre du sanctuaire marital

où le Dahomey était un seul diocèse, et où les prêtres pouvaient servir partout sur le territoire national. Il n'y avait rien de semblable aux grandes kermesses des ordinations actuelles, ponctuées de publicités, de cartes d'invitation, de réceptions même tapageuses. L'abbé Ferdinand Abley n'avait jamais servi chez lui, et voilà pourquoi, il était peu connu à Covè. Tout son ministère sacerdotal s'était dé-

roulé "extra muros", hors Covè. Il était plus connu à Bohicon, mais surtout à Savalou où il exerça longtemps, à Paoignan, la paroisse pourrait-on dire des prêtres originaires de Covè — Ayatomey, Zadjji et Abley —. On comprend alors pourquoi les chrétiens de Savalou, de Paoignan, de Dassa étaient venus nombreux assister aux funérailles de celui qui a été longtemps leur pasteur.

JEUDI 30 OCTOBRE
2003

La messe des funérailles a commencé à 10 heures, ce jeudi 30 octobre 2003, après les "laudes" des défunts chantées par la centaine de prêtres et un nombre plus important de religieux, toutes congrégations confondues. Cette messe était présidée par Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé, évêque de Dassa, le diocèse où l'abbé Ferdinand a terminé son ministère sacerdotal. Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé, était assisté de deux autres évêques à savoir Leurs Excellences Nosseigneurs Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, Vincent Mensah, évêque émérite de Porto-Novo. Pour la petite anecdote, on retiendra que Monseigneur Nestor Assogba a lui aussi ses origines familiales à Agonlin. Son Excellence Monseigneur Vincent Mensah n'est-il pas Agonlin ? adoption, lui qui a fait une partie de ses études primaires à Covè, alors que son père était fonctionnaire à Zagnanado ? Ils étaient plus de cent prêtres à concelebrer la messe, prêtres venus des diocèses d'Abomey, de Dassa, de Cotonou, de Porto-Novo... Deux absences, celle de Monseigneur Lucien Monsi-Agbo, attendu à ces obsèques, annoncée, mais empêché au dernier moment. Il viendra, un samedi, a-t-il fait annoncer, pour dire une messe à l'intention de celui qui fut l'un de ses proches collaborateurs dans le diocèse d'Abomey, au temps où le diocèse de Dassa n'avait pas été érigé. Autre absence remarquée, celle de l'ordinaire des lieux, Son Excellence Monseigneur René-Marie Ebouhou. Il est retenu à Rome. Mais de Rome, il a envoyé un message émouvant, annoncé par son vicaire, l'abbé Étienne Soglo et lu par l'abbé Joseph Babatoundé.

BÉATIFICATION DE MÈRE TERESA DE CALCUTTA

(Suite de la page 9)

favorisait pas la réalisation du vœu intime de la Sœur Teresa. Elle est restée cependant convaincue qu'elle pouvait tout en Celui qui la fortifiait : Jésus-Christ-Réssuscité. En 1948, l'archevêque porté le projet à Rome au pape Pie XII. Le 17 août de la même année, Sœur Teresa a reçu l'autorisation de sortir de sa congrégation tout en demeurant religieuse. Vêtue d'une tenue traditionnelle des femmes indiennes — le sari blanc bordé de trois bandes bleues aux couleurs de la Vierge Marie, avec sur l'épaule gauche une petite croix de bois — elle est partie suivre un stage médical auprès des Sœurs de la mission médicale. Une nouvelle aventure a commencé ainsi pour sœur Teresa.

Le 21 décembre 1948, elle est sortie dans une solitude extrême, et a parcouru les quartiers les plus miséreux de Calcutta. Affamée dans les rues, elle se remettait continuellement à la Providence,

mendant pour venir en aide aux enfants abandonnés, mettait tous les dons qu'on lui apportait à la disposition des pauvres : soulageant leur misère ; instruisant en plein air les enfants des rues... À Calcutta, elle a ouvert un dispensaire pour les malades abandonnés, rejettés de tous ; elle leur a offert son amour et quelques médicaments qu'elle mendiait. En septembre 1949, cette femme errante de Calcutta est rejointe par une veuve indienne alors cuisinière au couvent de Lorette. Un peu plus tard, une ancienne élève de la caste des Brahmanes au sommet de la hiérarchie hindoue, est devenue la première postulante d'une famille religieuse à naître du creux d'une vieille maison léguée à Sœur Teresa à Calcutta.

Au bout d'un an, 26 femmes veuves européennes et indiennes, anciennes élèves de la Sœur, menaient déjà ensemble une vie austère faite de prière et de présence aux miséreux. « Nous ne sommes pas des travailleuses sociales, a

(Lire la suite à la page 12)

and Abley". Oui, icône de l'humilité, de la simplicité, l'abbé Ferdinand Abley l'était ; cette simplicité, cette humilité, il l'a comme reçue en héritage, car n'était-ce pas la même remarque qu'en ferait de son père, de sa mère, et aussi de son grand frère Pascal ?

**FRÈRE FERDINAND ABLEY,
DORS EN PAIX**

Oui, le jeudi 30 octobre dernier, nous l'avons laissé seul dans sa tombe, sa dernière demeure terrestre. Mais ses amis de jeunesse se souviendront de leur jeunesse. Il était séminariste. Nous étions, nous, collègues. Ensemble nous avons créé l'AEA (l'Association des élèves d'Agonlin). Nous nous souviendrons encore que, jeunes, nous avons ensemble écrit et représenté une pièce théâtrale "Les trois Touffes". Oui le séminariste ne vivait pas en cenobite. Il était intégré au reste des jeunes, participant à nos sorties, animant nos réunions. Il était dans le monde, sans être du monde. Frère Ferdinand, ce témoignage aurait manqué si nous ne le disions pas.

Frère Ferdinand, dors en paix.

Le général Djogan

DIEU SOIT BÉNÉ ! À JAMAIS !

Pour la quatrième fois, le clergé "Agonlimor" est en deuil. Le jeudi 9 octobre 2003 s'est brusquement éteint l'abbé Ferdinand Abley, à 75 ans, une décennie après l'abbé l'abbé Augustin Tossa, avec qui il est ex æquo pour la prêtrise : 45 ans.

Après de brillantes études commencées au petit set au grand séminaire de Ouidah, poursuivies et achevées à Rome, il a occupé des postes de grandes responsabilités, comme directeur des œuvres, curé-doyen, vicaire épiscopal, chancelier (trésorier diocésain), avec compétence, dévouement et modestie.

Plus que les ans, sa santé délicate a trahi ses forces, refrené son zèle et l'a obligé à prendre une retraite bien méritée, dont il n'a pas longtemps joui.

Terrassé à cinq ans de ses noces d'or, il est allé rejoindre ses 45 (?) devanciers prêtres béninois pour les noces éternelles.

Son souvenir perdura longtemps ; son nom patronymique continue de briller à la panoplie familiale en la personne de son neveu Téléphone Abley, rejeton verdoyant qui s'épanouit à "l'ombre du sanctuaire", à la paroisse-cathédrale d'Abomey.

Dieu soit loïé ! à jamais !

Joseph Zadjji

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

ELLE REMONTE À SIX MOIS DÉJÀ LA GUERRE EN IRAK SANS LA PAIX, AUCUN ÉTAT N'EST À L'ABRI DU TERRORISME AVEUGLE

Au niveau mondial, l'Irak, sans démagogie, recèle les deuxièmes réserves en pétrole. Cette richesse, bien connue des États dits "grandes puissances", est une source dont ils entendent tous tirer au maximum profit. C'était dans ce sens, qu'autant qu'ils le pouvaient, ils entretenaient, chacun, de bonnes relations diplomatiques avec Bagdad. Ils n'hésitaient d'ailleurs pas à équiper en armement l'Irak. Des accords de coopération nucléaire étaient même conclus avec le gouvernement de Bagdad. On se souvient, Saddam Hussein était bien l'homme des Etats-Unis d'Amérique.

TOUT EST QUESTION D'INTÉRÊT

Pour Washington par exemple, il y a, en tête de ses priorités stratégiques, une volonté farouche : garantir, contre vents et marées, des approvisionnements abondants et permanents à une Amérique de plus en plus consommatrice d'hydrocarbures. Loin d'être un secret, les pays du Moyen-Orient, producteurs du pétrole dont notamment l'Arabie Saoudite, pesent lourdement sur leur capacité de production, sur les cours mondiaux de l'or noir. À travers leurs dirigeants politiques, les États-Unis d'Amérique le savent bien. Ainsi, arrivés à s'installer solidement en Irak, permettrait aux États-Unis d'Amérique d'avoir sous leurs bottes les pays du Moyen-Orient, producteurs de pétrole. Tout est donc question d'intérêt et rien ne doit être négligé pour y arriver même pas le mensonge. Perdre des vies humaines importe alors peu.

LA POMME DE DISCORDE

Faut-il le souligner, la pomme de discorde qui est à l'origine de ce qui divise les États dits "grandes puissances" est l'absence d'entente en vue du partage

du gâteau qu'est la richesse de l'Irak. C'est aussi cette politique de leadership égoïste des États-Unis d'Amérique quant à l'occupation totale de l'Irak.

NECESSAIRE ET URGENT

La guerre, on ne le dira jamais assez, est une chose à ne jamais souhaiter. Rien n'est d'autre certain dans la guerre, sauf les sacrifices. Les forces en présence ne doivent jamais être sous-estimées. Les suites de toute guerre sont incalculables. Dans le cas d'espèce, le Saint-Père Jean-Paul II, a pratiquement supplié tous ceux et celles qui en ont les moyens (*Un de ses envoyés spéciaux le cardinal Pio Laghi était allé rencontré George Bush junior, le 25 mars dernier, à la Maison Blanche, plaider contre la guerre*) de peser de tous leurs poids pour que la guerre soit "préventive" contre l'Irak n'ait pas lieu. Malgré tout, le déclenchement a eu lieu. Il y a déjà six mois de cela et elle perdure. Aujourd'hui, les États-Unis d'Amérique s'empêtrant, chaque jour, un peu plus, dans la guerre en Irak. Qu'ils se souviennent, le premier enregistrement sonore diffusé et qui a été attribué à Saddam Hussein invitait les Irakiens à résister à "l'envahisseur". Pour Saddam Hussein, la guerre ne faisait que commencer. Et nous y voilà. Hier, c'était le Vietnam, c'était la Somalie, c'était l'Afghanistan. Aujourd'hui c'est l'Irak et ses surprises.

Nonobstant la dernière résolution des Nations unies, résolution votée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, l'absence d'une réelle politique de partage de gâteau continue de diviser les États dits "grandes puissances". Conjuguer les efforts ensemble pour mettre fin à cette guerre qui cède, à sa manière, au terrorisme sauvage, est pourtant nécessaire et urgent.

ET POURTANT !

Chaque jour et sur le terrains en Irak, la situation se dégrade. Les pertes en vies humaines se multiplient. Les choses se compliquent.

La paix promise à la population irakienne de près de vingt-trois millions d'habitants avant le début de la guerre se fait attendre. L'éclatement du pays n'est que question de temps si les États dits "grandes puissances" ne se déparent rapidement de leur égoïsme pour ensemble conjurer leurs efforts en vue de mettre fin à la guerre qui a cours en Irak, au terrorisme aux conséquences incalculables qui s'y installe. On le sait, c'est d'une mosaïque d'ethnies qu'est constituée la population irakienne qui, les trente-trois dernières années, a pu être gouvernée sous la peur instaurée et alimentée par un régime appelé "Saddam Hussein". Cette peur a été maintenue par la répression et la division. À un moment donné, les armes chimiques ont même été utilisées dans le sud du pays. De nombreux villages y ont même été entièrement rasés. Saddam Hussein n'avait pas hésité à mettre en place en Irak tout un système d'allégeance au sein même des tribus et des clans, allégeance qui, sans doute, a contribué à l'hétérogénéité de son système répressif.

Ignorer tout cela aujourd'hui et vouloir sauvegarder un quelconque intérêt dans le désordre nourri par l'égoïsme aveugle.

— c'est contribuer, dans le cas d'espèce, à la destruction de tout un pays dont de l'homme qui pourtant vaut plus que tout l'or du monde entier ;

— c'est contribuer au renforcement des menaces qui pèsent sur la paix, car le

terrorisme aux conséquences incalculables va s'enraciner profondément avec ses répercussions insoupçonnées ;

— c'est aussi contribuer à la multiplication des cycles des attentats suicides sauvages. Et aucun pays ne peut dire qu'il en est à l'abri.

Comme le dirait George Bush Junior : "La puissance et l'attrait qu'exerce la liberté se font sentir à tous les niveaux et dans tous les pays. Et le plus grand atout de la liberté est de surmonter la haine et la violence, de placer les capacités créatives de l'homme et de la femme au service de la paix".

En définitive, les "grandes puissances" voire les nations libres ont plus que la responsabilité, mais le devoir et l'obligation de s'unir avant tout contre la violence, le terrorisme, la guerre. Sans la paix, aucun État n'est à l'abri du terrorisme aveugle qui pourrait entraîner une destruction encore inconnue sur la planète. Souvenons-nous du 11 septembre 2001 ! Souvenons-nous de l'introuvable Ben Laden et des agents d'Al-Qaïda !

Alors vivement, que l'égoïsme fasse communautairement place à la défense de l'homme, de la paix, du développement durable dans le concert des nations.

D'une manière pressante, les peuples rêvent à nouveau d'un avenir de paix et de prospérité pour tous.

Le coût de la guerre en Irak peut très largement contribuer à enrayer le paludisme qui tue plus que le sida. Prenons-en conscience.

Aclémy Ahandagbé

LA FRANCE, ANCIENNE ALLIÉE DE BAGDAD

Depuis le début des années 70 jusqu'à l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990, Paris et Bagdad ont toujours entretenu de bonnes relations. Une fois la guerre du Golfe terminée, la France même si elle avait rallié les États-Unis durant le conflit, s'est vivement opposée au maintien de l'embargo.

L'idylle a duré près de vingt ans. Tout commence en 1972 lorsque Jacques Chaban-Delmas, alors Premier ministre de la France invite, à Paris, Saddam Hussein, fraîchement promu figure incontournable du régime irakien. Deux ans plus tard, c'est au tour de l'homme fort de Bagdad de convier une personnalité française, Jacques Chirac, successeur de Jacques Chaban-Delmas à Matignon. À cette occasion, les deux hommes signent plusieurs contrats militaires — une

soixantaine de Mirage F-1 est livrée à l'Irak en 1977 et 1979 ainsi que des missiles, des blindés et des hélicoptères, etc. — mais surtout, ils concluent un accord de coopération nucléaire. La France livrant peu de temps après deux réacteurs, Tamouz 1 et 2, qui vont servir à la construction de la centrale nucléaire de Tamouz-Osirak. Mais, cette dernière est détruite en juin 1981 par un bombardement israélien avant même sa mise en service.

Durant la guerre entre l'Iran et l'Irak, qui va durer huit ans, la France reste une alliée fidèle du régime irakien en continuant de signer avec lui de farfelus contrats d'armement pour un montant d'au moins 10 milliards d'euros, pour notamment barrer la route aux Iraniens. La France va même jusqu'à fermer les

yeux, tout comme les États-Unis d'ailleurs, quand les Irakiens vont utiliser des gaz chimiques prohibés contre les Iraniens. C'est alors la classe politique française, tous bords confondus, qui est complice de ces violations. Pour Paris, outre ces liens commerciaux privilégiés, il s'agit avant tout de consolider une amitié durable au Moyen-Orient avec une terre riche en pétrole.

LA FRACTURE

Pendant la décennie 80, les liens ne se distordent pas. La lune de miel atteint son comble en 1986 quand Jacques Chirac, alors Premier ministre, déclare que la France est "l'amie et l'alliée de l'Irak" et en juillet 1990, lorsque Paris signe un accord permettant le rééchelonnement

de la dette irakienne. Mais c'était compter sans l'invasion du Koweït, quelques semaines plus tard, par le régime de Bagdad. Les anciens amis français de Saddam Hussein le lâchent tous, à l'exception de Jean-Marie Le Pen qui lui rend visite à Bagdad et de Jean-Pierre Chevénement, alors ministre de la Défense, qui démissionne de son poste et qui se rend également sur place pour saluer celui qu'il qualifie de "dirigeant courageux et aimé".

Concomitamment, Paris se rallie à Washington et participe à l'opération alliée Tempête du Désert en bombardant l'Irak et en envoyant des militaires pour participer à l'offensive terrestre. Bien que s'étant placée aux côtés des Améri-

(Lire la suite à la page 12)

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

VU DE LA MAISON BLANCHE ET DU PENTAGONE

La politique officielle des États-Unis vis-à-vis de l'Irak repose sur l'argument suivant : que le 11 septembre 2001 a révélé au monde à quel point leur pays était vulnérable aux attaques terroristes, inspirées ou soutenues par des "États-voyous", notamment de l'"Axe du Mal" dénoncés par George Bush en janvier 2002 : Irak, Iran et Corée du Nord. Des États qui poursuivent sans relâche leurs programmes d'armements de destruction massive, nucléaire, bactériologique, et chimique et qui partagent une même haine de l'Amérique que avec des groupes terroristes comme Al Qaida qu'ils pourraient équiper dans l'avenir de telle arme. Même si ce n'est pas arrivé aujourd'hui, la possibilité est là, et au nom de la nouvelle stratégie d'"attaque préventive" adoptée par le Moyen-Orient. Nous partisans inconditionnels d'Israël et proches du Likoud, ils ont décidé de la chance : leur accession au pouvoir au sein de l'industrie pétrolière. Et garantir des approvisionnements abondants à une Amérique toujours plus consommatrice d'hydrocarbures vient en tête des priorités stratégiques de Washington. Mais on aurait tort de réduire le projet des faucons à un hold-up sur le pétrole irakien. Car en s'installant à Bagdad, les Américains contrôlent non seulement le pétrole d'Irak, mais indirectement celui de tous les autres pays producteurs du Moyen-Orient, et notamment l'Arabie Saoudite, par leur capacité de peser sur les cours mondiaux.

Pourtant, bien avant le 11 septembre 2001, dès l'accession à la Maison Blanche de George Bush junior, on savait que son entourage ne rêvait que de "finir le boulot" interrompu en 1991 et venger l'humiliation de voir le vaincu d'alors toujours au pouvoir, autrement dit, de débarrasser de Saddam Hussein en allant cette fois jusqu'à Bagdad. Les intéressés ne s'en cachaient guère et le disaient ou s'écrivaient ouvertement. Tous ont travaillé pour George Bush père et pour Ronald Reagan. Tous préféraient Reagan l'idéologue de la

"guerre des étoiles" et de la dénonciation de "l'Empire du mal" (l'URSS) au parti politicien qui a arrêté la guerre quelques semaines trop tôt en 1991.

Par chance pour eux, le fils de ce dernier est beaucoup plus proche de Reagan que son père dans son approche des problèmes : pas trop de travail, beaucoup d'idéologie, une large délégation à ceux qui savent, et des décisions rapides et sans état d'âme. Ces faucons issus du monde de la guerre froide étaient à la marge du Parti républicain, ils sont désormais au cœur du pouvoir à la Maison Blanche et au Pentagone. La guerre froide est finie, leur horizon s'est élargi : ils vont façoner le monde à leur image. En commençant par le Moyen-Orient. Nous partisans inconditionnels d'Israël et proches du Likoud, ils ont décidé de la chance : leur accession au pouvoir aux États-Unis coïncide avec celle d'Ariel Sharon en Israël. Ils partagent la même vision des choses, les mêmes objectifs politiques et coordonnent étroitement leur action.

IL N'Y A PAS QUE LE PÉTROLE

On disait des hommes de Kennedy qu'ils étaient les plus brillants et les plus travailleurs de leur génération. Cela s'applique aux hommes de Bush. Avec en plus une détermination à toute épreuve. Dick Cheney (vice-président), Donald Rumsfeld (secrétaire à la Défense), Paul Wolfowitz (adjoint du précédent), Richard Perle

(président du Defense Policy Board et proche conseiller des deux premiers) sont de longue date des partisans d'une intervention en Irak. Comme la langue de bois leur est étrangère, ils ne s'efforcent pas lorsqu'en leur fait observer que n'importe, les administrateurs Reagan et Bush (père) ont soutenu Saddam Hussein. Et alors ? rétorque Richard Perle. "Même si Saddam Hussein a travaillé pour nous, il est temps de se débarrasser de lui". Comme ce fut le cas du général Noriega au Panama.

Le projet d'instaurer un Irak démocratique par la guerre ne convainc pas nécessairement les sceptiques qui rappellent que l'Irak recèle les deuxièmes réserves pétrolières du monde. Bien sûr, avoir la haute main sur le pétrole irakien n'a rien pour rebuter ces dirigeants américains qui sont tous très liés à l'industrie pétrolière. Et garantir des approvisionnements abondants à une Amérique toujours plus consommatrice d'hydrocarbures vient en tête des priorités stratégiques de Washington. Mais on aurait tort de réduire le projet des faucons à un hold-up sur le pétrole irakien. Car en s'installant à Bagdad, les Américains contrôlent non seulement le pétrole d'Irak, mais indirectement celui de tous les autres pays producteurs du Moyen-Orient, et notamment l'Arabie Saoudite, par leur capacité de peser sur les cours mondiaux.

Richard Perle, toujours lui, insiste fréquemment sur la valeur d'exemple d'une

telle intervention. Car après avoir bombardé l'Afghanistan et l'Irak et renversé leurs régimes (et peut-être un ou deux autres), les autres pays-voyous de la région se tiendront tranquilles. Enfin, un "Irak démocratique" sous tutelle américaine ne manquerait pas d'établir des relations diplomatiques avec Israël, permettant à Washington d'exercer d'efficaces pressions sur ses voisins pour qu'ils en fassent autant. Le problème palestinien trouverait alors de lui-même sa solution, l'entité terroriste qui constitue selon eux l'Autorité palestinienne ayant perdu tous ses soutiens extérieurs, le terrorisme ne serait plus qu'un problème résiduel et une nouvelle génération de leaders palestiniens, acceptant un compromis aux termes israéliens, prendrait la relève d'Arafat et des siens.

La paix reviendrait au Proche-Orient et George Bush pourrait affronter dans de bonnes conditions les élections de 2004 pour lui-même et plus généralement pour les candidats républicains. Caricatural et simpliste ? C'est peut-être l'impression en Europe ou au Moyen-Orient. Mais les hommes de George W. Bush raisonnent véritablement comme cela, ils le disent et l'écrivent, ne tiennent pas de double langage, sont convaincus d'avoir raison et que le monde s'en apercevra sous peu.

Olivier da Lage
07/02/2003

BÉATIFICATION DE MÈRE TERESA DE CALCUTTA

(Suite de la page 10)

précisé Sœur Teresa à ceux qui voulaient l'entendre, mais des religieuses au service des pauvres, parce que nous aimons en eux le visage du Christ souffrant. (...) La maison reçue en offrande est devenue trop petite. L'évêché de Calcutta a acheté pour ces femmes un bâtiment dans le quartier populaire de Calcutta ; une chapelle y est créée. Le 7 octobre 1950, en la fête de Notre-Dame du Rosaire, Sœur Teresa a reçu du Saint-Père l'approbation de la congrégation des Missionnaires de la Charité pour le diocèse de Calcutta. En avril 1953, les premières Sœurs ont prononcé leurs voeux. Sœur Teresa a consacré toute sa vie à cette œuvre voulue et bénie par le cœur transpercé de Jésus et de Marie.

LE DERNIER REGARD

L'œuvre a grandi comme en témoigne la chronologie suivante :

— le 25 mars 1952, la fondation des frères Jésuites-Missionnaires de la Charité a vu le jour à Calcutta ;

— le 10 décembre 1979, à Oslo, Mère Teresa a reçu le prix Nobel de la Paix et a convaincu les responsables du comité Nobel à renoncer au banquet qui suit d'ordinaire la cérémonie et à offrir l'argent ainsi économisé à ceux qui ont faim ;

— Le 3 février 1986, Mère Teresa a reçu la visite du pape Jean-Paul II à la maison des mourants à Calcutta.

Aujourd'hui, plus de trois mille Sœurs-Missionnaires de la Charité, les yeux fixés sur Jésus abandonné, poursuivent dans plus de 128 pays du monde, l'œuvre de tendresse et d'amour initiée par Mère Teresa. Dans les chapelles des Sœurs de la Charité que nous avons eu la grâce de visiter au Bénin⁽⁶⁾, la présence lumineuse d'un crucifix accompagné des derniers mots de Jésus sur la croix "J'ai soif", reste un vibrant appel à regarder Jésus dans le regard affaibli des enfants des rues, des réfugiés, des mourants, des lépreux, des malades abandonnés, bref des blessés de la vie. La prière quotidienne de Mère Teresa est demeurée l'expression de cette rencontre amoureuse jusqu'au 5 septembre 1997, date à laquelle elle a rejoint son époux pour les noces éternelles à l'âge de 87 ans.

Comme et plus que Gandhi et Nehru, la "Ma" des milliers de pauvres de l'Inde a reçu, à ses obsèques, des hommages spontanés sans précédent de plusieurs kilomètres d'hommes et de femmes toutes couches confondues. En Église, très tôt, le procès de la béatification de Mère des exalté du XX^e et du XXI^e siècles a été ouverte avec la permission du pape Jean-Paul II, le 12 décembre 1998. Elle reste justifiée par une guérison miraculeuse obtenue en Inde grâce à l'intercession de la "Sainte des caniveaux".

Bienheureuse Mère Teresa de Calcutta, reste avec nous et apprends-nous à soulager, avec le Christ, la misère du monde.

Brice C. Ouinsou
Séminaire

NOTES

(1) Cf. notre article : "Mère Teresa de Calcutta, paix à ton âme", in la Croix du Bénin, octobre, novembre 1997.

(2) Cf. Lettres de Mère Teresa et de l'archevêque Ferdinand Périer, sj, in "Feu et Lumière" n° 221, oct. 2003.

(3) Mère Teresa, "Lettre", op. cit., p. 28.

(4) Lettre de Mère Teresa à l'archevêque de Calcutta. Du couvent Sainte-Marie, le 17 janvier 1947, in "Feu et Lumière" n° 221, oct. 2003 p. 33.

(5) Pour plus d'informations sur la "Sainte de Calcutta", lire :

— Navin Chawla, «Mère Teresa, une vie pour l'Amour», l'Archipel, 1994, 244 p.

— Christian Feldmann, «Mère Teresa, une vie où la charité demeure», Éditions Saint-Augustin, 2002, 130 p.

— André Beauchamp, «Bienheureuse Mère Teresa», in Le Coeur de Jésus, Source de l'Amour n° 436, Sept. 2003 pp 11 - 14.

(6) Au Bénin, les Sœurs-Missionnaires de la Charité sont au service de l'amour dans l'archidiocèse de Cotonou (Foyer Paix et Joie) et dans le diocèse de Natitingou sur la paroisse Sainte-Monique de Gouandé.

**N'oubliez pas votre
réabonnement.**

Merci.

LA FRANCE, ANCIENNE ALLIÉE DE BAGDAD

(Suite de la page 11)

cains pendant la guerre du Golfe, la France s'oppose vivement, après la fin du conflit, à la poursuite de l'embargo sur le pétrole irakien. Elle ira même jusqu'à faire pression, en 1996, aux Nations unies, pour que son ancienne alliée puisse vendre son pétrole contre de la nourriture, bien utile pour une population affamée, depuis la mise en place d'un embargo drastique. La France continuera ainsi d'adopter une position médiane, pour préserver notamment ses intérêts économiques.

Aujourd'hui, toute la classe politique se positionne derrière Jacques Chirac qui a clairement exposé la position de la France : si toutefois il doit y avoir un recours à la force, il devra être décidé uniquement par le Conseil de sécurité de l'Onu et non pas unilatéralement par les États-Unis.

Clarisse Vernhes
07/02/2003